





L'ESPRIT AGITATEUR

DE

LA GRANDE BRETAGNE;

PAR

ANTOINE HARTMANN,

HOMME DE LETTRES.

A LAUSANNE,
Chez HIGNOU et COMP[e]. Imp[rs]. Libr.
Et se trouve à Paris,
Chez CHARLES POUGENS, Libraire,
Quai Voltaire, n°. 10.

1802.

Omnis civitatis formam ita constitutam esse oportet ut, ratione et experientiâ aliquando alia suadentibus, ad ejus emendationem modeste, honeste et juste, conferre civibus per leges liceat.

Thèse qui a été soutenue à l'Université Géorgienne de Goettingue, par un ex-patricien Suisse, le 5 Août 1796.

En tout état de cause, un Peuple est toujours le maître de changer ses lois, même les meilleures.

J. J. Rousseau, Cont. soc.

AVANT-PROPOS.

Ce genre d'écrire n'est pas le mien ; peut-être dira-t-on, après la lecture de ces feuilles, que cet aveu est superflu, et l'on n'aura pas tort : pourquoi se mêler de politique, lorsque les champs, les forêts, la solitude, et une profonde mélancolie, tiennent l'auteur éloigné de toute société, de tout commerce avec les hommes ? Ce n'est cependant pas une orgueilleuse misanthropie, mais ce sont des procédés inhumains exercés envers lui, qui l'ont déterminé à prendre ce parti. Occupé à écrire un tout autre ouvrage, combien de fois n'ai-je pas jeté ma plume pour en entreprendre un autre, et pour abandonner un travail aussi nuisible à ma santé, qu'il étoit désolant pour moi de porter sur la scène

des personnes dont je pleurai le malheur ; cette production dût enfin son existence au besoin de faire diversion à ma douleur et de tromper mes chagrins.

L'ESPRIT AGITATEUR DE LA GRANDE BRETAGNE.

CHAPITRE PREMIER.

Fiers Anglais! il fut une époque où vous seuls, sur le globe, fîtes voir à l'Europe étonnée, que vous connoissiez tout le prix de la liberté, et sûtes la défendre avec autant de courage que de bravoure; vous ne pouvez être trop en garde contre le despotisme, qui fait ses derniers efforts pour river vos fers; sortez de votre léthargie et de votre assoupissement; ayez le courage de briser des chaînes si avilissantes, qui retiennent dans l'inertie vos bras faits pour travailler au bien-être de votre nation, et pour détruire les ennemis de votre bonheur. Si vous

vous abandonnez à une espèce d'apathie et d'indifférence sur vos vrais intérêts, (ce qui doit arriver infailliblement, si vous ne faites pas de nouveaux efforts pour exalter dans les cœurs Anglais l'amour du patriotisme, jusqu'à l'amour de l'humanité), vous allez succomber sous le poids des chaînes que l'on forge depuis longtems dans le secret du cabinet, pour courber à jamais vos têtes superbes sous le joug honteux d'un esclavage désespérant, vous asservir et vous avilir pour toujours; nous touchons à cette époque fatale, où l'Europe ne pourra plus montrer à l'Univers entier, une nation dont elle a osé jusqu'ici s'honorer. Le despotisme qui s'appesantit universellement sur les ames affaissées et dégradées, lévera seul la tête dans votre Isle, au milieu de la ruine des arts, des mœurs, de la raison et de la liberté anglaise. Braves Bretons! montrez-vous justes, humains, fidèles à vos devoirs; zélés défenseurs de vos droits, forcez vos chefs usurpateurs à vous rendre la liberté, sans laquelle tous les dons de la nature deviennent inutiles, et pour eux et pour vous;

contraignez vos régisseurs à renoncer aux maximes d'un despotisme destructeur, qui ne peut que les ensevelir sous les ruines de la nation ; qu'ils abjurent pour toujours cette gloire sanguinaire qui fait tarir si souvent les veines des nations ; qu'ils proscrivent à jamais les principes odieux d'une politique infâme, qui foule aux pieds la justice, la bonne foi, les traités les plus saints ; qu'ils imposent un silence éternel à ces perfides, qui veulent séparer les intérêts du gouvernement de ceux des gouvernés, et vous faire renverser les lois qui vous servent de rempart à vous-mêmes ; qu'ils mettent fin à ces vexations multipliées, à ces impôts iniques, dont ils font gémir des peuples, dont ils s'aliénent les cœurs. Anglais ! écoutez la voix de la vérité, que la trahison a empêché jusqu'ici de percer jusqu'à vous ; elle seule vous indiquera un bien plus réel que celui que procure la violence, l'opinion et l'imposture ; elle vous présentera le tableau lugubre des malheurs des nations, de la chûte des trônes, de la corruption des cours, des ravages de la tyrannie, afin que la vue

du danger vous inspire une frayeur salutaire, et vous excite à donner à l'autorité une base moins chancellante que celle d'un pouvoir arbitraire; cette vérité, qui fait pâlir les tyrans, doit être précieuse à des peuples qui aspirent à la liberté; elle leur apprendra à marcher d'un pas sûr à la gloire; elle leur dira d'être justes, afin d'être respectés; elle leur dira d'être humains, afin d'être chéris; de punir le vice et de récompenser la vertu, afin de faire régner parmi la multitude cette heureuse harmonie, d'où résultent la vraie puissance, la vraie félicité des peuples et de ceux qui les gouvernent. En suivant de tels conseils, vos guides seront vraiment grands; ils deviendront les dieux tutélaires de leurs concitoyens; ils goûteront à chaque instant le plaisir, vraiment divin, de faire des heureux; leurs noms chéris de la race présente, seront prononcés avec transport par la postérité la plus reculée, qui, en recueillant les fruits durables de leurs bienfaits, bénira leur mémoire à jamais.

Quelle que soit la forme du gouvernement adoptée par une nation, les devoirs,

les intérêts de ses chefs seront toujours les mêmes; car, qu'est-ce qu'un gouvernement? n'est-ce pas maintenir, protéger et guider au bonheur une société? ce qui ne peut avoir lieu sans faire concourir tous ses membres à l'utilité générale, et sans reprimer les passions capables de nuire à la félicité de tous; d'où il suit que le gouvernement n'a pour objet que d'exciter les hommes réunis en société à exercer entre eux les vertus sociales, ou à mettre en pratique les règles dont la morale leur fait sentir la nécessité pour leur propre intérêt; car la morale ne peut, sans le plus grand danger, se séparer de la politique, qui est l'art de gouverner les hommes réunis en société, et la politique ne doit être que la morale appliquée au gouvernement des États; en un mot, la politique est la morale des nations. L'objet de la politique extérieure est de maintenir, entre les nations, les lois de la nature, à l'aide d'un équilibre de puissance, qui les empêche d'enfreindre les règles de l'équité, d'empiéter sur leurs droits réciproques, de violer les devoirs de la morale, destinés éga-

lement, et aux peuples, et aux citoyens d'un même état. L'objet de la politique intérieure est de faire observer les lois, tant naturelles, que positives, ou civiles, nécessaires au maintien de l'ordre dans la société particulière.

Les souverains de la terre ne peuvent être trop attentifs à descendre du haut de leur trône, pour niveler les forces de leurs sujets, à proportionner leurs dépenses aux secours qu'ils en peuvent tirer, et ne pas les écraser sous un fardeau qu'ils auroient porté avec joie, avec une plus juste proportion; pour l'établir, il suffit d'avoir des entrailles et de l'humanité. La souveraineté doit marcher entre le despotisme et l'anarchie; et la loi, mesurant ses pas, doit la tenir à une égale distance de ces deux termes. Le gouvernement exige des gouvernés l'obéissance, le tribut et des forces pour le maintien de sa puissance et de ses lois. Le devoir des gouvernés est de vivre en paix entr'eux, de ne pas se nuire, de laisser à un chacun le sien, et d'observer dans leur commerce la concorde et la bonne foi, voilà en peu de mots

l'abrégé du bonheur du monde. Tous les ordres des citoyens ont des passions, des besoins, des préjugés, des intérêts différens ; ce n'est que dans une assemblée générale de la nation qu'ils pourront, comme dans un grand congrès, discuter leurs droits, leurs prérogatives, leurs prétentions réciproques, se rapprocher et se concilier pour être tous heureux.

Il n'y a que la nation elle-même qui puisse connoître ce qui lui convient ; si elle fait elle-même ses lois, elle en supportera plus patiemment les défauts, elle les aimera comme son ouvrage. En supposant qu'un monarque eût acquis toutes les connoissances dont un législateur ne peut se passer, qui pourra assurer qu'il se montrera assez supérieur aux foiblesses de l'humanité, pour que ses goûts, ses préventions et ses intérêts particuliers ne lui fassent pas illusion? Ne seroit-ce pas trop présumer de lui, si on se flattoit qu'il tiendra la balance entre tous les ordres des citoyens? Peut-on s'assurer que les intérêts des hommes qui l'approchent ne lui seront pas plus chers que ceux de ses

peuples qu'il ne connoît pas? Tout monarque, sur le trône, devroit se dire à lui-même : si je veux tout gouverner au gré de mes caprices, mon pouvoir deviendra suspect; si je fais des lois, on les regardera comme un joug qu'on voudra secouer; avec une autorité despotique je ne serai que très-peu puissant; il n'est pas d'une ame héroïque de commander à des esclaves, il n'y a que des hommes libres dignes de militer sous ses drapeaux: telles furent les réflexions qui portèrent Charlemagne a rétablir le gouvernement sur les anciens principes des lois saliques, tandis qu'il lui étoit si aisé de s'emparer du pouvoir absolu. Jusqu'ici aucun potentat n'a eu le courage de l'imiter, aussi le pouvoir arbitraire est toujours chancelant. Si le droit législatif appartenoit purement et simplement à un prince, ses sujets seroient condamnés à trembler sous le sceptre de fer d'un despote; si ce droit étoit accordé à de certaines conditions, sans avoir un garant que ces conditions seront observées, on sera encore asservi à un despote; si on a établi un garant de la fidélité du législa-

teur à remplir les conditions qui lui sont imposées, on aura formé dans un Etat une puissance supérieure à une puissance législative, qui par sa nature doit être maîtresse de tout; on peut même être sûr que les lois seront mauvaises, qu'on n'aura aucun droit public, et on éprouvera, par conséquent, tous les malheurs qui en doivent résulter. La puissance législative n'est autre chose que le droit de faire de nouvelles loïs, de changer, modifier, abroger et annuller les anciennes. Quand la nation elle-même n'a pas ce droit, pour ne point tomber dans le despotisme, on est obligé d'établir, comme autant de maximes, que le prince est obligé de gouverner conformément aux lois; qu'il y a des lois fondamentales qu'il ne peut abroger, et que les nouvelles lois doivent être dictées par l'esprit des anciennes: ces grands mots sont dans la bouche de tout le monde et peu de personnes les comprennent. Peut-être entend-on que le législateur doit se conformer aux lois tant qu'il les laisse subsister; dans ce cas rien n'est plus vrai: mais si l'on prétend qu'il n'est pas le maître

de les abroger pour en substituer d'autres, c'est avancer une absurdité; car pourquoi ces lois qu'on appelle fondamentales, auroient-elles le privilège de ne pouvoir être annullées? Ne sont-elles pas l'ouvrage du législateur? Pourquoi donc ne lui seroient-elles pas toujours soumises? N'est-il pas de la nature législative de ne pouvoir se prescrire de bornes à elle-même? Ne seroit-il pas ridicule de penser que le législateur ne peut faire de lois nouvelles, puisque des circonstances toutes différentes exigent des lois, dont l'esprit doit être entièrement différent? D'ailleurs les anciennes ne peuvent-elles pas être vicieuses, ne peuvent-elles pas avoir été portées par un législateur ignorant, borné ou injuste? Pourquoi donc ne seroit-il pas permis à un législateur éclairé et juste de les corriger? Combien d'autres raisonnemens ne pourroit-on pas ajouter?

La puissance législative ne peut trop prendre de mesures pour faire une réforme durable et conserver son indépendance; elle ne peut trop se défier de l'ambition des magistrats qu'elle charge de faire exécuter ses

ordres. On voit dans tous les Etats libres une rivalité éternelle entre la nation et les magistrats; la puissance législative, toujours attaquée, succombera donc enfin, si elle ne conserve pas des forces supérieures à celles qu'elle est obligée d'abandonner à la puissance exécutive, pour la mettre en état de veiller utilement à l'observation des lois.

Quelqu'éclairé qu'on suppose un législateur, il ne doit compter sur les nouvelles lois qu'autant qu'elles ont quelqu'analogie avec le caractère de la nation qu'il veut réformer; mais quels moyens employera-t-il si la nation est énervée par ses vices; elle ne désire rien, ou ne désire que foiblement? Comment le législateur s'y prendra-t-il pour fixer ce Protée inconstant? un moment de distraction peut suffire pour détruire son ouvrage. Si les peuples ne sont que de grands enfans que tout affecte également, il faut d'abord commencer par leur donner un caractère, il faut examiner si cette mollesse de l'ame ne tient pas à l'habitude de s'occuper de choses qui ne peuvent occuper qu'un moment, c'est-à-dire, de plaisirs ou de

niaiseries, dont on sent bientôt le néant; il faut alors présenter aux esprits des objets capables de faire une impression plus vive et plus durable; il faut tâcher de donner à l'ame des élans ou des secousses, qui l'arrachent à l'oisiveté sans brusquer trop les anciennes mœurs; il faut captiver insensiblement l'esprit de la multitude, de manière qu'il se trouve intéressé à faire divorce avec ses anciennes habitudes: mais si l'ame est affaissée comme en Turquie, en Russie, dans la ci-devant Pologne, l'indulgence doit faire oublier la rigueur et la sévérité. Le caractère national commence-t-il à se former? il faut saisir ce moment pour encourager quelques vertus et exciter l'émulation. Bientôt le législateur ne marchera plus à tâtons, et ses succès lui apprendront ce qu'il peut espérer. Se trouve-t-on obligé de réformer le caractère d'un peuple pour le préparer à recevoir un nouveau gouvernement, il faut essayer de donner plus d'activité aux passions qui peuvent opérer plus rapidement la révolution qu'on prépare; il faut, sur-tout étudier la passion qui oppose les

plus

plus grands obstacles au but qu'on se propose; il faut, cependant, bien se donner de garde de la heurter de front, on la révolteroit et elle triompheroit des lois. Que fit Auguste pour préparer les Romains à la servitude? Il employa la crainte; c'est encore la manie des despotes modernes. Pour accoutumer les Romains à la perte de leur liberté, il se garda bien de les accabler du poids de son pouvoir. C'est un monarque absolu qui feint de s'honorer des magistratures de l'ancienne république; il promet d'abdiquer la souveraineté qui lui est plus chère que la vie. Enfin ces Romains si fiers, si braves, vont au-devant de la servitude, et on les voit se courber, sans murmure, sous le joug qui leur est préparé.

Si l'expérience fait voir qu'on peut amener les hommes insensiblement à aimer la servitude et à chérir leurs fers, on peut s'assurer qu'il est encore plus facile de réveiller dans l'ame des peuples le sentiment presqu'éteint de la liberté. L'histoire de la ligue des Achéens prouve cette vérité; mais sans remonter si haut, il suffit d'observer com-

ment les braves Suisses parvinrent à secouer le joug des seigneurs qui les opprimoient. Si l'Helvétie, en secouant le joug de ses seigneurs, n'avoit pas continué à former une nation militaire; si chacun de ses habitans n'avoit pas été destiné à défendre la patrie comme soldat, on peut assurer qu'elle n'auroit pas conservé sa liberté; si par hasard elle venoit à ne plus compter sur la bravoure de ses citoyens, ou que les magistrats, sous prétexte de favoriser leur paresse, prissent le parti d'avoir des milices soudoyées et toujours subsistantes, il n'est pas douteux que cette heureuse contrée ne vît disparoître l'impartialité des lois et la douceur du gouvernement qui ont fait jusqu'ici, et qui doivent faire sa prospérité. Dans les cantons démocratiques les magistrats auroient acquis un pouvoir dangereux, et dans les autres l'aristocratie seroit devenue de jour en jour plus rigoureuse; les magistrats auroient bientôt abusé de leur pouvoir, ils auroient tâté la patience du peuple, et auroient essayé, peu-à-peu, de commettre de légères injustices; on se per-

met bientôt de tout oser, et on ne tarde pas à se rendre le maître pour s'assurer l'impunité; telle est la marche des passions humaines. Pour s'en convaincre il suffit de se rappeller la révolution, qui suivit l'établissement de ces milices toujours subsistantes, qui sont aujourd'hui connues dans toute l'Europe. A peine les Suzerains eurent-ils permis à leurs vassaux et à leurs sujets de se racheter du service militaire en payant un subside ou une contribution, qu'ils ne sentirent plus comme auparavant la nécessité de ménager des hommes armés qui pouvoient se défendre. Des citoyens qui n'étoient plus soldats, et livrés aux soins de leurs affaires domestiques, ne tardèrent pas à s'appercevoir de leur faute; ils sentirent qu'on est soumis quand on cesse de se faire craindre, et qu'on a perdu les moyens de repousser une injustice. Las de se plaindre inutilement des rapines et des violences des soldats, ils consentirent enfin à se taire; les esprits perdirent leur énergie, et une carrière plus libre fut ouverte à la licence. Si les princes de l'Empire n'ont pas succom-

bé sous la puissance de la maison d'Autriche ; si Charles-Quint et ses successeurs, dont les armes étoient si redoutables, n'ont pu ruiner le gouvernement germanique, et faire oublier les anciennes lois et les anciennes coutumes, c'est qu'on a opposé la force à la force, des soldats à des soldats ; sans cette ressource tous les établissemens qui ont, d'ailleurs, contribué à conserver la liberté germanique auroient été perdus pour l'Empire. Si les princes eussent été désarmés, ils n'auroient trouvé ni alliés, ni protecteurs assez courageux pour les défendre ; envain auroit-on fait des remontrances, envain auroit-on imploré le secours des tribunaux ; les lois se taisent devant la force ; l'esprit national auroit appris à céder à la nécessité ; aujourd'hui on auroit renoncé à une prérogative et demain à une autre ; à force de traités et de négociations aucun droit n'auroit enfin subsisté ; on se seroit fait de nouveaux principes à Munich, à Berlin, à Brunswick, et les princes qui y règnent aujourd'hui, réduits à la condition de simples gentilshommes, n'auroient eu

que la frivole consolation de penser qu'ils ont une origine aussi illustre que leur maître.

Après le règne de Henri VIII et de ses enfans, l'Angleterre auroit-elle jamais pu en revenir aux principes établis par la grande Chartre, si les Stuarts, en montant sur le trône, avoient trouvé les milices sur le même pied où elles sont aujourd'hui? Mais dit Mr. Hume, Charles I qui se glorifioit d'être absolu, et de ne tenir son pouvoir que de Dieu, n'avoit pas une garde de 600 hommes pour faire valoir ses hautes prétentions. Quand les esprits s'aigrirent à la cour et à Londres, et que la nation s'apperçut que le prince vouloit défendre ses prérogatives par la force, elle ne fut point prise au dépourvu; elle pouvoit, sans imprudence, ne pas recourir à de vaines négociations, parce qu'il lui étoit aisé de lever une armée contre un prince qui ne lui opposoit que 600 hommes. Tant que les Anglais se borneront à entretenir 18 ou 20 mille hommes de troupes réglées en tems de paix, il sera impossible de corriger les vices de leur gouvernement; le roi qui n'a déja que

CHAPITRE II.

La liberté, cette idole des ames fortes, qui les rend féroces dans l'état sauvage, et fières dans l'état civil; la liberté, dis-je, régna toujours dans le cœur et dans l'esprit des Anglais, lors même qu'ils ignoroient encore tous ses droits et les avantages qui y sont attachés.

De toutes les nations de l'Europe, l'Anglaise est celle qui connut la première l'injustice et le néant du pouvoir ecclésiastique, les limites de l'autorité royale et les abus du gouvernement féodal. C'est la nation qui sut la première soulever et rejeter ce triple fardeau d'oppression. Jusqu'au règne d'Henri VIII, elle n'avoit combattu que pour le choix de ses tyrans; mais, enfin, en les choisissant, elle se préparoit à les abattre un jour, à les punir ou à les chasser.

Cependant, les rois d'Angleterre se croyoient encore absolus. Pourquoi? parce que tous ceux de l'Europe l'étoient.

Le mot de monarchie fit illusion à Jaques I, il y attachoit une autorité sans bornes, et manifesta cette idée avec une franchise, avec une aveugle simplicité, qui ne lui permit pas même de se défier assez de ses prétentions, pour les appuyer d'avance par la force. Ses courtisans et son clergé l'entretinrent dans cette illusion flatteuse; il y persévéra malheureusement jusqu'à la fin. Il mourut plein d'estime de lui-même, et méprisé de son peuple qui connoissoit la foiblesse de ce monarque, et savoit apprécier ses propres forces.

Comment mettre fin aux vengeances et aux défiances, qui après la fin tragique de Charles I, se seroient éternisées entre le trône et la nation? Il falloit choisir dans une race étrangère un prince qui dût accepter enfin ce pacte social, que tous les rois héréditaires affectent de méconnoître; c'est ce que firent les Anglais. Guillaume III, reçut les conditions avec le sceptre, et se contenta d'une autorité établie sur la même base que les droits du peuple.

Sous le règne des Stuarts, le pouvoir est

la liberté avoient été ballottés par des orages continuels, entre les prérogatives de la couronne et les privilèges de la nation. Depuis qu'un titre parlementaire ou national est le seul droit des rois Bretons, quelque faction qui tourmente le peuple, la force de la constitution doit toujours prévaloir en sa faveur. Le gouvernement anglois est mixte, il tient le milieu entre la monarchie absolue, qui est une tyrannie, la démocratie qui penche à l'anarchie, et l'aristocratie, qui, flottant de l'un à l'autre, tombe dans les écueils de tous les deux. Ce gouvernement mixte, qui saisit précisément les avantages de ces trois pouvoirs, qui s'observent, se tempèrent et se répriment, semble être allé, jusqu'ici, de lui-même au bien national, malgré bien des orages. Cette constitution, qui, sans exemple dans l'antiquité, auroit pu servir de modèle à la postérité, s'est soutenu jusqu'à présent; parce qu'il n'est pas uniquement l'ouvrage des mœurs et des opinions passagères, mais aussi du raisonnement et de l'expérience; il n'y a rien d'ailleurs de parfait dans ce monde....

Tout réfléchi que paraît ce gouvernement, il a cependant des défauts; on ne craint pas les usurpations de la couronne, il est vrai; mais le concours du prince à la législation est trop foible pour l'emporter sur les deux chambres du parlement; son droit de rejetter et de consentir n'est aujourd'hui qu'une formalité; sa plus grande force est dans le pouvoir exécutif qui réside en lui; mais comme il n'a de ce pouvoir que le droit et l'exercice, sans en avoir les instrumens et les moyens, il ne peut s'en prévaloir; s'il en abusoit une fois, ne risqueroit-il point de le perdre pour jamais? L'argent vient des impôts, et les impôts du parlement. La nation donne des subsides au prince, qui rend ses comptes à la nation; dès-lors le parlement, sous les yeux duquel passent les revenus et les dépenses, est le véritable législateur; c'est lui qui ordonne les taxes et qui juge de leur emploi. Mais si le prince est dans la dépendance des communes à cet égard, quel ascendant n'a-t-il pas sur elles? Celui des graces et des faveurs. Dans les monarchies les rois sont corrom-

pus ; en Angleterre ils corrompent ; peut-être cette corruption est-elle nécessaire pour arrêter la pente du gouvernement vers la démocratie, et que le peuple deviendroit trop puissant, si le roi n'achetoit les communes. D'un autre côté, si créant les pairs à sa volonté, le prince élevoit les membres des communes les plus riches à de grands honneurs, il feroit pencher le gouvernement à l'aristocratie ; mais comme il ne sauroit prodiguer la pairie sans l'avilir, et que, d'ailleurs, le commerce tiendra toujours les richesses dans la plus grande circulation, on ne verra guère les trésors et les dignités s'accumuler et se réunir sur quelques têtes ; il s'élèvera des murmures, des troubles, même des séditions pour le salut du peuple avant que ce malheur arrive. L'intérêt de tout le corps dans la chambre des communes est restreint par l'intérêt de chaque individu ; le prince n'est pas assez riche pour les corrompre tous ; il ne peut les acheter ouvertement sans les déshonorer, ni les asservir tous sans déchaîner le peuple ; il se trouvera toujours des démago-

gues, et la nation en a besoin pour veiller, accuser, effrayer, même le parlement. Malgré tout l'appareil séduisant de ces raisonnemens, il y a des politiques qui s'alarment sur la durée de ce gouvernement, et demandent pourquoi le roi d'Angleterre dit dans ses adresses aux deux chambres: *mes troupes*, *mes vaisseaux*, *mes Etats*, *mes sujets.* Ce langage n'a-t-il pas toujours été celui des despotes? Un seul homme est tout, et des millions d'hommes, ses concitoyens, ses semblables, auxquels le maître couronné doit tout ce qu'il est, ne sont comptés qu'autant qu'ils peuvent fournir à ses plaisirs et à ses dépenses. Tel est l'état d'avilissement où amène nécessairement le despotisme. Anglais, vous avez de l'énergie, ayez le courage de perfectionner votre gouvernement; montrez à l'univers un peuple sage et éclairé. Si une fois l'ambition ne peut plus compter sur la faveur de la cour; s'il y a des règlemens faits de façon qu'elle ne puisse rassembler des forces pour troubler l'Etat, ou pour ses bassesses et ses importunités, s'emparer des récompenses que

la justice destine au mérite, l'ambitieux deviendra enfin lui-même bon citoyen.

Mais attendez-vous qu'un nouvel établissement, une nouvelle organisation déplairont à toutes les personnes qui profitent des abus qu'on veut détruire, elles se réunissent toutes pour ruiner le nouveau système; cabales, intrigues, ruses, violences, rien ne sera négligé, et tant d'efforts ne seront point inutiles, si l'on n'oppose des forces supérieures à celles des ennemis du bien public. Toute vérité n'a pas besoin de preuves. Tout législateur doit être intéressé à conserver la loi, et doit avoir la force nécessaire pour la défendre; sans cet intérêt il s'assoupira, sans force il succombera sous les efforts de ses ennemis, l'habitude reprendra son cours, et le législateur qui s'est endormi sur la confiance des lois, ne la retrouvera point à son réveil, et tentera envain de la rétablir. On ne peut se fier ni à des promesses, ni à des chartres, ni à des diplômes, ni à des traités, ni à des sermens. L'histoire en prouve l'inutilité, et il n'y a point de peuple esclave qui n'ait dans

ses archives les plus beaux titres du monde pour assurer sa liberté. Une loi, qui doit faire une révolution doit être protégée par une magistrature nouvelle. Les Plébéiens de Rome eurent la sagessse de prévoir qu'en rentrant dans leur patrie, chacun d'eux seroit distrait, par ses affaires domestiques, de la loi que le sénat avoit portée contre les usures et les vexations de la noblesse ignoble par-là dans presque tous les tems, et que les grands ne tarderoient pas à prendre tous les vices du gouvernement aristocratique, si le peuple n'étoit pas continuellement averti par des tribuns du danger qui le menaceroit,. et de la nécessité de réunir ses efforts. L'histoire d'Angleterre confirme les réflexions que l'on vient de faire, et à qui est due toute la réputation que la fameuse chartre a acquise dans la Grande Brétagne, et que l'on regarde comme la base fondamentale du gouvernement britannique, c'est que les Anglais, à certaines époques, eurent la sagesse d'opposer à la puissance de Jean-sans-terre une puissance supérieure. Les barons Anglais, plus avisés que par-

tout ailleurs, comprirent que leurs forces seroient inutiles, si elles n'étoient secondées de celles du peuple; ils traitèrent donc des intérêts de la commune, et s'en déclarèrent les protecteurs. Formant ensuite des espèces de tribuns, parmi eux, pour veiller à la conservation de la loi, ils établirent un conseil auquel tous les particuliers qui avoient à se plaindre de quelque vexation, ou de quelqu'injustice de la part du roi, devoient avoir recours. Si quatre de ces barons trouvoient la plainte légitime, ils s'adressoient au roi, ou dans son absence, à son chancelier, pour demander une juste réparation; si quarante jours après cette demande la partie offensée n'étoit pas satisfaite, il avoit droit d'armer la commune, et de contraindre le roi par le pillage, ou par la saisie de ses domaines, à réparer les torts qu'il avoit faits. Le partage, que naguère, on a fait de la Pologne est encore une nouvelle preuve des vérités qu'on vient d'exposer. L'autocratrice de toutes les Russies vouloit, disoit-on, retirer les Polonais de l'anarchie en leur donnant des fers d'une nouvelle

velle trempe, sans doute. Mais comment le cabinet de Pétersbourg pouvoit-il penser que les Polonais, les hommes de l'Europe, peut-être, les plus jaloux de leur indépendance, respecteroient les nouvelles lois qu'on leur donneroit à main armée; lois contraires à tous leurs préjugés, et qui en bouleversant leur constitution les rendoient esclaves. Quelle mesure avoit-on prise pour préparer cette révolution? Avoit-on réellement l'envie de détromper les Polonais sur la nature de leur gouvernement? Avoit-on essayé de les séduire par des bienfaits ou des promesses? Avoit-on, du moins, attendu pour proposer une réforme, que la Pologne ravagée par ses propres armées, ouvrit les yeux et commençât à se lasser de ses désordres? Rien moins que cela, trois puissances copartageantes avoient décidé du sort de la Pologne, condamnée à gémir sous un sceptre de fer, dont la Sémiramis du Nord a récompensé un de ses dignes favoris. Celui-ci par une suite de sa bizarre destinée, a préféré d'aller mourir à Pétersbourg dans l'obscurité, oublié de la cour et ignoré des

grands, à régner en despote sur des esclaves ses concitoyens. Détournons nos regards de pareilles horreurs. Pour faire connoître tout ce qu'on a droit d'attendre de la sagesse d'un législateur, il vaut mieux raconter comment les Suédois parvinrent autrefois à se délivrer de l'anarchie et de l'empire des Danois. On sait quelle étoit leur situation vingt ou trente ans avant que Gustave Vasa fut placé sur le trône ; ils ne ressembloient pas mal alors à ces anciens Goths qui ont ruiné l'Empire Romain ; les lois suédoises étoient informes et grossières ; et pour comble de maux, en les aimant, les Suédois ne pouvoient se résoudre à y obéir. Tourmentés par l'inquiétude de la noblesse, la brutalité des paysans et l'oisiveté des bourgeois, sans puissance, sans magistrats, ils vouloient être libres, mais ils n'avoient aucune idée de la liberté, et ils ignoroient les moyens de la défendre et de la conserver.

Le Dannemarck se flatta de profiter des désordres des Suédois pour les asservir, à-peu-près comme la Russie a profité der-

nièrement de ceux de la Pologne pour la subjuguer.

Un prince qu'on a appellé le Néron du Nord, Christiern ne réussit que trop à briser les ressorts du foible gouvernement suédois; il vouloit glacer toutes les ames par la terreur; le sang des Suédois couloit de tous côtés; les Danois opprimoient la Suède consternée : mais de la même manière qu'on a vu dernièrement se former des confédérations dans toutes les provinces de Pologne que les Russes dévastoient, il s'éleva au milieu des ruines suédoises un grand homme qui forma le projet de rompre les fers de la Suède après avoir rompu les siens. Gustave avoit préparé une révolte dans la Dalécarlie, et se fit un parti assez puissant pour que son armée servit d'asile et de point de réunion à tous les citoyens qui avoient encore la force d'aimer leur patrie et leur liberté. Gustave ne forma qu'un seul projet, des deux desseins, de rendre à sa patrie son indépendance, et de s'élever sur le trône pour le laisser à sa postérité; il crut que le gouvernement ne prendroit au-

cune consistence, que les lois seroient sans vigueur, et les Suédois, par conséquent malheureux, tant que la couronne élective seroit achetée à prix d'argent ou donnée à l'intrigue. Pour rendre la nation libre, sans que la liberté eut pu dégénérer en anarchie; pour établir un ordre fixe dans ses diètes et faire agir le sénat avec dignité, il crut qu'il devoit se rendre plus puissant que ne l'avoient été les anciens rois; car, si la première magistrature de l'État n'est pas solidement affermie, il ne faut rien attendre de celles qui lui sont subordonnées. Voilà quel fut le projet de Gustave, mais avec quelle sage lenteur, avec quelles précautions il tâche d'arriver au but qu'il s'étoit proposé; il se contente, d'abord, de réveiller dans tous les cœurs les sentimens d'indignation, d'audace et de générosité que la tyrannie de Christiern étoit prête à y étouffer; il commença par y exciter la haine pour bannir la crainte et disposer à la vengeance. A la tête des paysans de la Dalécarlie, il ne paroît que leur égal; avant de paroître puissant il veut se faire aimer; il ne peut

se dissimuler, que si les Suédois désirent, depuis longtems, de le porter sur le trône, sa fortune sera plus solidement établie. Est-il parvenu par une longue suite de succès et de prospérité à ébranler l'empire de Christiern ; il ne prend encore que le titre d'administrateur et continue à se rendre nécessaire. Voilà comme ce prince essaya la couronne, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; voici par quels moyens il affermit et couronna son ouvrage : il s'agissoit de réprimer l'autorité du clergé qui possédoit des richesses immenses, formoit le premier ordre du royaume, occupoit plusieurs forteresses importantes, et s'étoit accoutumé depuis trop longtems à commander pour ne pas conjurer la ruine du nouveau gouvernement. Les ecclésiastiques étoient d'autant plus redoutables, qu'ils pouvoient persuader les Suédois, tant ils étoient ignorans et superstitieux, que c'est fronder la religion que de ne pas respecter les usurpations et les injustices criantes du clergé. D'ailleurs, quelles que fussent ses manœuvres et ses prétentions, il étoit toujours sûr de la protection

de la cour de Rome, dont les bulles, les interdits et les excommunications faisoient alors trembler les plus puissans monarques. Gustave s'appliqua d'abord à faire conférer les principales prélatures à des hommes qui lui fussent dévoués, et qui par la nonchalance et la timidité de leur caractère seroient surtout incapables de protéger et de soutenir les prétentions de leur ordre. Ces richesses qui rendoient le clergé si fier et si puissant, on s'en servit adroitement pour lui faire des ennemis. On ne permit pas au peuple de s'accoutumer à sa misère ; on lui donna l'espérance d'avoir un sort moins malheureux ; on lui apprit à murmurer, à se plaindre, et on n'eut pas beaucoup de peine à lui persuader que le superflu des ecclésiastiques est le patrimoine des pauvres. Voilà Gustave qui dépouille les uns pour soulager les autres. De cette manière il procure des partisans au nouveau gouvernement et affoiblit ses ennemis. On demande que le clergé contribue aux charges de l'Etat avec ceux qui le défendent, et tous les ordres du royaume sont intéressés à protéger la

justice de cette loi. Bientôt on fait souhaiter à la noblesse de rentrer dans les terres dont leurs ancêtres s'étoient dépouillés pour doter des églises et des monastères. Les divisions des deux premiers ordres empêchent qu'ils ne se réunissent, et le gouvernement en profite pour s'affermir. Gustave porta le dernier coup à la puissance du clergé, en inspirant à la noblesse l'ambition de former le premier corps du royaume ; on ne tarda pas à enlever les forteresses que le clergé possédoit, et dont il avoit si souvent abusé. En ne parlant que de la sainteté du ministère et des devoirs des évêques, on leur ferma l'entrée du sénat, sous prétexte de ne pas les détourner des soins spirituels qui devoient les fixer dans leurs diocèses. Ces prélats ainsi dégradés ne trouvèrent aucun vengeur dans les provinces; car Gustave, toujours attaché aux mêmes principes, avoit fait perdre aux moines la considération et le crédit dont ils jouissoient; ils étoient ennuiés et lassés de leur profession, on les méprisoit, et ils gémissoient sous les rigueurs d'une réforme sévère; il n'y avoit point à

craindre que le fanatisme vint soulever la multitude, ni la cour de Rome interposer son autorité, pour conserver à l'église de Suède ses anciennes prérogatives: Gustave avoit tout prévu; il avoit favorisé, depuis longtems, les opinions naissantes de Luther; il avoit appellé dans ses Etats des docteurs Allemands qui, pour le moins, songeoient plus à rendre l'église romaine odieuse et ridicule, qu'à rappeller le souvenir de la doctrine et de la discipline des premiers siècles. Pour mieux seconder leur zèle et leurs prédications, il se garda bien de professer ouvertement la confession d'Augsbourg; il feignit d'être attaché à l'ancienne religion, afin que personne n'osat s'en déclarer le protecteur. Gustave ne parut attaché à l'ancien culte que pour mieux l'accabler, et il ne montra, enfin, ses vrais sentimens que quand le clergé cessa d'être redoutable.

C'est en préparant ainsi les nouveautés, c'est en ne publiant des lois qu'après les avoir fait désirer, leur avoir ménagé une protection puissante, et changé la forme du

gouvernement, que les Suédois parvinrent à sortir de leur anarchie; on changea de religion et de gouvernement sans éprouver aucune de ces secousses ou de ces convulsions violentes, auxquelles les autres Etats ont été exposés, quand ils ont été partagés sur le culte, ou qu'ils ont voulu établir l'administration publique sur de nouveaux principes. Ce n'est pas que Gustave ait fait tout ce que sa patrie étoit en droit d'exiger de lui, mais avec tant de prudence, tant d'art et d'adresse, y auroit-il eu pour lui quelqu'entreprise impraticable? Rien n'est impossible à un législateur habile, il tient, pour ainsi dire, notre cœur et notre esprit dans ses mains; il peut créer des hommes nouveaux. Si Gustave Vasa avoit suivi tout autre plan, à coup sûr, son entreprise échouoit; mais il avoit, comme nous venons déja de le dire, préparé une révolte bien concertée en Dalécarlie, et son parti étoit assez puissant pour que son armée servit d'asile à tous les citoyens patriotes.

Supposons que Gustave qui sentoit la nécessité d'anéantir l'anarchie, de donner

une nouvelle forme au gouvernement, un protecteur aux lois et de la majesté à la puissance publique, se fût d'abord fait proclamer roi à la tête de son camp; supposons, encore, qu'on lui eut conféré une autorité beaucoup plus étendue que celle de ses prédécesseurs, et qu'il eût établi les lois les plus sages et les plus salutaires, qu'en seroit-il résulté? Gustave se seroit rendu suspect à sa nation. Quand même les Suédois se seroient empressés de se courber sous la main bienfaisante du législateur, ils se seroient défiés de ses intentions; les ennemis de Christiern se seroient rangés du parti de Gustave avec moins d'empressement; ses soldats même auroient craint de s'être donner un maître trop puissant, ils l'auroient servi avec moins de zèle; un moment de prospérité auroit suffi pour faire revivre les anciens préjugés. En voyant au milieu d'eux un pouvoir qui étoit inconnu, ils auroient cru que la tyrannie de Christiern alloit faire place à la tyrannie de Gustave. Le clergé, dont l'avarice et l'ambition auroient été alarmées, se seroit livré à tous les emportemens

les plus dangereux, et pour conserver son empire ébranlé, se seroit ligué avec les ennemis de la patrie. La noblesse, inquiète et jalouse, auroit vu, avec indignation, la fortune d'un gentilhomme, qui n'avoit que son courage et ses talens pour s'élever au-dessus de ses pareils, et auroit jetté la Suède dans de nouveaux troubles. En se hâtant trop, Gustave auroit également mal servi son ambition et sa patrie. Le titre de roi, à la faveur duquel il auroit cru donner plus de force aux lois, ne lui auroit conféré, en effet, qu'un pouvoir plus incertain et plus contesté que celui dont les administrateurs avoient joui avant lui, dont les efforts n'avoient pu ni prévenir, ni arrêter les désordres de l'Etat.

Habitans de la fière Albion, voilà un modèle de révolution mis sous vos yeux, et qui mérite d'être médité dans le silence par des peuples qui aspirent secrettement à s'affranchir des fers de l'esclavage. Ce n'est pas par des précipitations irréfléchies, par des aggressions hostiles, hazardées, périlleuses, par des meurtres, des assassinats; en versant

à grands flots le sang de ses concitoyens ; et en les égorgeant par milliers qu'on parvient à opérer une révolution stable et solide. C'est en éclairant l'esprit public, c'est en luttant avec force et courage, et avec un zèle infatigable contre le torrent des passions, et même contre l'opinion publique, en cassant et en trompant, s'il est possible, la vigilance des tyrans ; il ne faut jamais en venir aux violences, quand on doit se contenter de solliciter et de préparer, car on n'obtient jamais rien en demandant trop et mal à propos. Sans doute, il auroit été avantageux aux Romains, que les citoyens qui s'étoient retirés sur le mont Sacré, au lieu de rentrer dans Rome avec des magistrats qui n'avoient simplement que le pouvoir de s'opposer aux décrets du sénat, qui feroient tort au peuple, y fussent revenus avec des tribuns revêtus de l'autorité qu'ils acquirent dans la suite peu à peu, et qui fut si utile à la république. Il auroit été avantageux de prévenir les dissentions de la place publique, de régler les droits des deux ordres, et de porter en un jour toutes

les lois favorables à l'égalité, et qui firent la grandeur des Romains, comme elle doit faire celle de toutes les républiques; mais en voulant trop obtenir, peut-être les Plébéiens n'auroient-ils rien obtenu; les Patriciens fiers, courageux et accoutumés à être des tyrans, auroient préféré leur ruine entière à la perte de leur autorité; il eut été à craindre que ces tribuns, trop puissans à leur naissance, ne fussent à leur tour devenus des tyrans; ils auroient eu d'abord trop d'avantage sur les Patriciens, pour sentir combien il leur importoit de se conduire avec modération: n'ayant pas eu le tems au milieu des agitations et des intérêts opposés de la noblesse et du peuple, de se faire une politique et des maximes convenables au bien public, ils auroient excité les commotions violentes de l'anarchie, au lieu d'établir l'ordre et la paix.

Jamais le législateur ne doit perdre de vue le but où il doit tendre, s'il ne veut pas être dupe de son zèle pour le bien public; il s'en éloigneroit en voulant s'en approcher trop brusquement; il ne persuadera jamais

s'il ne mérite et la confiance, et l'estime publique ; le législateur doit donc travailler à se réformer lui-même, et affecter de négliger ses propres intérêts, s'il veut qu'on se fie à ses lois. Il faut préparer et conduire la réforme qu'on médite avec la même lenteur que la nature employe elle-même pour changer le génie, les mœurs et le caractère d'une nation ; la marche de la nature n'est jamais brusque ni précipitée. Nous tendons tous à une sorte d'inertie qui nous porte à être encore aujourd'hui et demain ce que nous étions hier. Un événement quelqu'important qu'il soit n'a jamais changé en un jour le caractère d'un peuple ; la politique seroit insensée, si avec le secours d'un nouveau code de lois, elle se flattoit de donner subitement à une nation un nouveau génie. Tous les événemens qui ont fait une révolution entière et prompte dans les sociétés, n'auroient jamais rien produit s'ils n'étoient venus à la suite d'une foule d'autres événemens, et dans des circonstances qui avoient insensiblement préparé la révolution. Le spectacle de Lucrèce violée, et qui se punit

du crime de Tarquin, ne détruisit la royauté à Rome, que parce qu'on y avoit conservé d'anciennes idées de liberté, et que les rois par leurs vexations et par leurs injustices avoient lassé la patience de leurs sujets sans avoir encore éteint leur courage. Si Tarquin n'avoit été qu'un prince ordinaire, l'attentat de son fils n'auroit causé qu'une émeute passagère; de même si les Plébéiens se fussent retirés sur le mont Sacré à la première injustice des Patriciens, tout se seroit promptement accommodé. Les grands auroient fait des promesses vagues et incertaines, le peuple s'en seroit contenté, et au lieu de cette confiance héroïque qui ramena l'heureuse égalité entre les deux ordres de la république, les Patriciens auroient encore exercé leur tyrannie sur le peuple.

L'amour de la nouveauté auquel la plupart des historiens accordent tant de pouvoir, et qui leur est si utile pour expliquer les événemens qu'ils rapportent, n'est dans le vrai qu'une chimère. Il suffit de rentrer dans soi-même, et examiner la nature de notre cœur et de notre esprit, pour s'assurer

que nous sommes, au contraire, portés à nous défier de toutes les choses avec lesquelles nous ne sommes pas familiarisés. Ce qu'on appelle amour de la nouveauté, n'est en effet qu'une lassitude de la situation dont on se trouve excédé; c'est parce que nous nous trouvons mal dans la place que nous occupons, que nous voulons en changer; nous y revenons même sans nous en appercevoir, et comme entraînés par une sorte d'instinct. En veut-on un exemple? Les Hollandais sont-ils las de la tyrannie de Philippe II? Ils ne travaillent pas à se rendre libres, ils ne cherchent qu'un nouveau maître; c'est parce qu'ils n'en trouvent point qu'ils fondent enfin une république.

Prendre un mécontentement passager, regarder un moment d'effervescence, d'engouement ou d'enthousiasme, comme le principe d'une révolution, c'est une autre erreur grossière. Il n'est pas si aisé de rompre avec ses vieilles habitudes; si le législateur n'y prend garde, il ne fera que des lois inutiles. En voici un exemple dans Charles II, roi d'Angleterre, lorsqu'il remonta

monta sur le trône de ses pères. On vit alors les Anglais sortir de leur caractère ; ils firent éclater une joie folle et excessive au retour de ce prince fugitif, qu'ils avoient proscrit, et dont le père étoit mort sur un échafaud ; ce fût une ivresse générale, qui s'étendit de Londres jusqu'aux extrémités de l'Angleterre. Au milieu des fêtes et des illuminations, on se hâta de faire le procès à plusieurs personnes qui avoient été exceptées de l'amnistie ; on exhuma le corps de Cromwel, de son gendre Ireton et de Bradslau, pour les attacher à un gibet. L'engouement du peuple passa jusqu'au parlement ; on prit ce mouvement convulsif de la nation pour une disposition au pouvoir arbitraire, et on se hâta de porter un bill pour prescrire l'obéissance aveugle. Quoi ? le parlement d'Angleterre ne sentoit pas que le règne austère et dur de Cromwel n'avoit pas suffi pour étouffer chez eux l'amour de la liberté et de l'indépendance, que les guerres civiles n'avoient rendu que plus actif ; il y eut, à la vérité, quelques gens sensés indignés de ce délire, qui craignirent pour la

liberté nationale, qu'ils crurent, pour ainsi dire, expirer. Pourquoi? C'est que ce délire passager du peuple Anglais, qui donne volontiers dans les extrêmes, ne prouvoit nullement un penchant décidé pour le pouvoir arbitraire, et la nouvelle loi du parlement étoit nulle, par celà même qu'elle étoit précoce; aussi Charles II ne s'y trompa pas, il sentit qu'il ne devoit pas tout oser, sur un trône dont les marches étoient encore ensanglantées. Il consulta plus le caractère de sa nation que sa nouvelle loi, et il s'en trouva bien; il eût été à souhaiter, pour son successeur, qu'il se fût fait le même systême; mais, malheureusement pour lui, il voulut agir en despote et en maître absolu; il souleva les esprits et revolta la nation. Qu'en est-il résulté pour les Stuarts? c'est qu'ils ont été dépossédés pour toujours du trône d'Angleterre, et qu'ils sont allés porter les tristes débris de leur couronne à Rome et à St. Germain-en-Laie, condamnés à végéter misérablement avec quelques valets et quelques domestiques superstitieux.

Anglais! votre régisseur actuel ne doit-il

pas craindre le même sort, puisqu'il travaille comme les Stuarts, à se frayer un chemin au pouvoir arbitraire, et qu'il vous a enlevé le palladium de votre liberté, (la loi, *habeas corpus*), sans aucune réclamation de ces fiers insulaires, autrefois si jaloux de leurs privilèges, aujourd'hui si insoucians sur l'état d'avilissement qu'on leur prépare. Dans ce moment de changement et de redressement qui s'opèrent dans presque toute l'Europe, Anglais, serez-vous le seul peuple qui ne vous occupiez pas du soin d'améliorer votre sort. Anglais, vous ne pouvez cependant vous dissimuler qu'il y a un grand défaut dans votre constitution, et qui naguère vous a coûté si cher. Pourquoi le parlement d'Angleterre a-t-il seul une certaine autorité ? Pourquoi n'est-il pas composé de toutes les parties de votre empire ? L'Écosse, l'Irlande, et toutes vos possessions éloignées, ne sont-elles pas, en quelque sorte, subordonnées à la seule Angleterre ? N'est-ce donc pas le refus de cette juste réclamation qui vous a fait perdre l'Amérique, et déterminera vos autres colonies des Indes orientales,

de l'Acadie, du Canada, à prendre tôt ou tard le même parti. O Anglais ! si vous voulez que votre parlement soit vraiment souverain, qu'il admette des députés de tous vos concitoyens, quelques lieux qu'ils habitent; que sa première obligation soit de déterminer le tems où il s'assemblera, de réformer les lois, et de fixer, d'une manière invariable, les droits de votre régisseur, qui sont beaucoup trop étendus. Qu'il ne vous dise plus désormais dans ses adresses : *mes vaisseaux*, *mes flottes*, *mes états*, *mes sujets*; mais apprenez-lui à ne pas rougir en vous disant : *mes concitoyens*, *les états*, *les possessions de la Grande Brétagne*, *dont j'ai l'honneur d'être le régisseur.* Que jamais il ne se permette de paroître en parlement, et si le hasard veut qu'il soit dans le cas de lui faire des adresses, que ce soit avec le plus grand respect ! Pourquoi les représentans de la nation ne sont-ils pas sur les hauts rangs, au lieu que c'est le parlement qui lui parle respectueusement ; c'est-à-dire, que le commettant respecte ses commis.... Quelle absurdité ! quelles inconséquences !...

Autre vice dans la constitution anglaise ; de simples bourgades ont droit de nommer des représentans au parlement ; qu'en arrive-t-il ? C'est que le ministère, qui dans tous les gouvernemens est toujours voué au despotisme, achète les voix des bourgades, et s'assure ainsi la pluralité des suffrages. Fiers insulaires ! ne souffrez pas surtout que l'atteinte portée à votre loi *habeas corpus* ne subsiste plus longtems ; ne permettez pas qu'on la suspende encore un moment, autrement vous êtes dans les fers pour toujours ; que votre régisseur remette en vigueur cette loi, en vertu de laquelle un Anglais domicilié, ne peut jamais être emprisonné, et en donnant caution, il est toujours relaché ; c'est la plus précieuse de vos lois ; voilà pourquoi tant de peuples vous l'envient. Votre gouvernement n'est pas républicain, comme plusieurs l'ont cru ; c'est une monarchie tempérée dans laquelle le monarque a encore trop d'autorité ; telle est celle de convoquer l'assemblée nationale, de disposer de la propriété de la nation ; tandis que le parlement qui représente l'Angleterre, le vrai souve-

rain, ne peut être convoqué que par le roi; qui a également le pouvoir de le dissoudre. Aussi y a-t-il eu des règnes, tel que celui de Cromwel, où le parlement ne fut pas du tout convoqué. En un mot, à quelques restrictions près, le roi d'Angleterre peut être envisagé comme tous les autres despotes; son pouvoir est supposé justement balancé par deux corps chargés de concourir avec lui dans la législation et dans l'administration des affaires: l'un de ces corps est composé des nobles, des grands, des pairs du royaume; l'autre des représentans du peuple, choisis par le peuple lui-même, qui forme la chambre des communes. Dans l'esprit de bien des gens, cette constitution passe pour le plus grand effort de l'esprit humain, on croit jouir par son moyen des avantages de la monarchie, de ceux de l'aristocratie et de la liberté démocratique; mais pour juger sainement d'une machine si compliquée, il faut contempler le jeu de ses différens ressorts, et il faut en conséquence l'observer de près.

Observation sur cette forme d'administration.

CHAPITRE III.

AVANT de discuter les principes du gouvernement anglais, remontons à son origine.

Guillaume, duc de Normandie, ne pouvant s'assurer de la fidélité des seigneurs Normands, qui l'avoient aidé à faire la conquête de l'Angleterre, qu'en les enrichissant des dépouilles des vaincus, il leur donna de grandes terres; mais en portant dans son nouveau royaume les lois et le gouvernement auxquels les seigneurs de son duché étoient accoutumés, il fut trop jaloux de son pouvoir pour ne pas établir une subordination plus exacte que celle qui étoit connue en France.

Quand on lit l'histoire de Hugues Capet, on remarque les principales causes de la foiblesse des princes de ce tems; on voit que par la coutume, le souverain n'avoit d'autorité que sur les vassaux immédiats, et que peu de fiefs relevant directement de la cou-

ronne, les rois n'avoient de relation directe qu'avec un petit nombre de seigneurs. Ces vassaux du roi de France avoient pour la plupart des forces considérables pour remplir exactement les devoirs auxquels leur foi et leur hommage les obligeoient.

Guillaume évita ces inconvéniens en partageant sa conquête en un très-grand nombre de baronies qui toutes relevèrent de lui. Tous les seigneurs d'Angleterre furent ainsi des vassaux immédiats, tous le reconnurent pour leur suzerain direct, et aucun en particulier ne fut assez puissant pour mesurer ses forces avec les siennes. Ce prince marqua encore dans ses Chartres d'investitures, les conditions auxquelles il conféroit ses fiefs, et s'y réserva même quelques droits de justice et d'inspection. Ses vassaux aussi gênés pouvoient être indociles et se soulever, mais ils ne devoient pas aspirer à la même indépendance qu'affectoient les seigneurs puissans qui relevoient du roi de France. C'est pour cette raison que les barons d'Angleterre faisant des remontrances à Henri III sur ce qu'il revoquoit les deux célèbres

Chartres, que Jean-sans-terre avoit données à la nation, et qu'il avoit juré lui-même d'observer; l'évêque de Winchester, ministre de ce prince, leur répondit que les pairs d'Angleterre s'en faisoient beaucoup acroire, s'ils vouloient se mettre sur la même ligne que les pairs de France, et qu'il y avoit une extrême différence entre les uns et les autres. Les choses sont bien changées depuis, dit un Anglais, et c'est aux pairs de France, s'ils vouloient comparer leur autorité à celle des pairs d'Angleterre, qu'on pourroit dire qu'ils s'en font beaucoup acroire; mais depuis la révolution de France tous ces sortes de personnages y ont heureusement disparu. Les seigneurs Normands favorisèrent toutes les vexations du nouveau roi, pour le mettre en état de faire de plus grandes largesses, et s'autorisèrent, eux-mêmes par son exemple à vexer les habitans de leurs terres. Mais il y a un terme à tout, et ne restant plus rien à piller, on sentit la nécessité de recourir aux lois, et d'établir un certain ordre pour affermir des fortunes élevées par des rapines. L'ava-

rice qui avoit uni les vainqueurs ne tarda pas à les diviser; les princes crurent avoir trop donné, et les vassaux crurent n'avoir pas assez reçu; le mécontentement étoit égal, et les successeurs de Guillaume voulant abuser de leurs forces, agirent avec une hauteur que la fierté des seigneurs de fiefs ne pouvoit souffrir et se rendirent suspect à la nation. Les barons trop foibles, chacun en particulier, pour résister à l'autorité royale, se réunirent pour étendre leurs droits. Ainsi, tandis que les rois de France combattoient successivement contre différens seigneurs, et pouvoient espérer de les abattre les uns par les autres en profitant de leurs divisions, les rois d'Angleterre ne pouvoient tirer aucun avantage de la politique par laquelle Guillaume avoit voulu se rendre puissant, en ne créant que des fiefs peu considérables. On peut même conjecturer que dans le cours de ses divisions les naturels du pays favorisèrent le parti des barons et lui donnèrent des secours; s'ils ne l'avoient pas fait, pourquoi trouveroit-on dans les Chartres que les seigneurs firent signer à Jean-sans-terre

des articles qui établissent les privilèges de Londres et de plusieurs autres villes, et qui tempèrent même l'empire des Barons sur leurs sujets ? On sait assez que dans ces tems d'usurpations les mœurs et les principes des grands ne les portoient pas à diminuer leurs droits par générosité.

La grande Chartre et la Chartre des Forêts fixoient les droits du roi et des barons, et les immunités des nations; mais suivant la coutume de ce siècle d'ignorance et de barbarie, plus on avoit de raisons de ne pas compter sur les lois et les traités, moins on prenoit de mesure pour en assurer l'exécution. Tandis que les successeurs de Jean-sans-terre ne songèrent qu'à violer les deux Chartres que la nécessité lui avoit arrachées, la nation toujours inquiète ne cessa de se plaindre, et de demander par ses menaces la réparation des torts qu'on lui avoit faits. C'est cet intérêt opposé qui fut le principe et l'ame de tous les événemens que présente pendant longtems l'Angleterre; sans entrer dans aucun détail, il suffit d'observer que ce fut un flux et reflux de guerres faites sans

habileté, et de traités de paix conclus sans bonne foi, à-peu-près comme on peut encore l'observer de nos jours. Ainsi la nation anglaise toujours agitée, parce qu'elle étoit mécontente de son gouvernement, en cherchoit un meilleur sans savoir où le trouver. Le seul avantage qu'elle ait retiré de ses premiers troubles, c'est d'avoir conçu pour la grande Chartre un respect qui s'est conservé d'âge en âge. Après les plus longues distractions et les plus longues erreurs ce sentiment lui a encore servi de boussole, elle lui doit le gouvernement dont elle jouit aujourd'hui, qu'elle a quelque raison d'aimer, mais qu'elle a tort de regarder comme le modèle et le chef-d'œuvre de la politique. Les Anglais toujours unis et jamais lassés de combattre pour leur liberté, devoient également s'instruire par leurs succès et leurs disgraces, et ils n'étoient pas loin d'en recueillir le fruit en établissant un gouvernement régulier, lorsque les prétentions opposées de la maison d'Yorck et de Lancastre firent oublier les grandes questions de la prérogative royale, pour ne s'occuper que des droits

particuliers d'un prince qui s'emparoit du trône les armes à la main. L'esprit de parti succéda à l'esprit patriotique, les deux factions eurent pour leurs chefs une complaisance dangereuse, et leur permirent tout pour les faire triompher de leurs ennemis ou pour les affermir sur le trône. Les rois passèrent les bornes prescrites à leur autorité, ils se firent de nouvelles prérogatives, et sans qu'ils s'en apperçussent, les Anglais se préparoient à supporter patiemment le despotisme de Henri VIII. D'autres causes, en empêchant qu'ils ne reprissent leurs anciens principes, contribuèrent encore beaucoup à la révolution qui se fit dans leur génie sous le règne de ce prince; telles sont les grandes affaires de l'Europe, auxquelles l'Angleterre prit part, et qui l'empêchèrent de s'occuper de ses affaires domestiques. Les querelles de religion occasionnées par la nouvelle secte de Luther, et qui formèrent deux partis aussi animés l'un contre l'autre que l'avoient été la *Rose Blanche* et la *Rose Rouge*, et également disposés à sacrifier la cause publique à leurs intérêts particuliers....

« Comme Henri VIII, dit Rapin de Toiras,
„ tenoit une èspèce de milieu entre les novateurs et ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine, personne ne pouvoit se persuader qu'il put demeurer longtems dans cette situation. Ceux qui souhaitoient la réformation, croyoient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toutes choses, afin de pouvoir le porter par degrés à pousser plus avant. Tout de même les partisans de l'ancienne religion, voyant de tels commencemens, craignoient qu'il n'allât plus loin, et que leur résistance ne lui fit plutôt achever son ouvrage; ainsi chacun des deux partis s'efforçant de le mettre dans ses intérêts, il en résultoit pour lui une autorité, dont aucun de ses prédécesseurs n'avoit joui, et qu'il n'auroit pu usurper dans d'autres circonstances sans courir risque de se perdre."

Les mêmes causes favorisèrent Edouard et la reine Marie, qui en défendant avec chaleur la religion qu'ils professoient, étoient sûrs d'avoir pour eux un parti considérable, qui les protégeoit et leur permettoit de

faire des entreprises nouvelles ou contraires aux lois. Les mœurs anciennes ne subsistoient plus, et les soins de la liberté et du gouvernement étoient d'autant plus négligés, que les Anglais commencèrent à s'occuper du commerce et des établissemens qu'ils faisoient dans le nouveau monde. Après les règnes trop durs qu'on avoit éprouvés et contre lesquels on s'étoit contenté de murmurer, on se crut trop heureux d'obéir à Elisabeth, princesse aussi jalouse de son aurorité qu'un tyran, mais assez éclairée pour savoir que la puissance se perd elle-même, si elle ne s'établit pas avec d'extrêmes ménagemens. La prudence et le courage d'Elisabeth la firent respecter. Les Anglais ne virent pas qu'elle affectoit de certaines prérogatives, dont ses successeurs abuseroient, ou s'ils le virent, ils ne le trouvèrent pas mauvais, parce que ces prérogatives paroissoient nécessaires pour affermir la tranquillité publique dans un tems où l'Angleterre pleine de citoyens fanatiques, qui ne demandoient que le trouble, avoient au-dehors des ennemis puissans.

Jaques I, prince foible, et qui craignoit par conséquent de voir échapper de ses mains son autorité, s'étoit persuadé dans la lecture de quelques théologiens, dont il faisoit ses délices, qu'il ne tenoit que de Dieu sa dignité, il s'en croyoit le vicaire, et pensoit de la meilleure foi du monde, qu'on ne pouvoit mettre des bornes à sa puissance sans commettre un sacrilège; il ne subsistoit plus alors presqu'aucun reste de l'ancien esprit national. Les Anglais, distraits par les querelles des prêtres, par de nouveaux plaisirs, et le luxe, parloient de leur liberté sans chaleur et sans inquiétude pour l'avenir; n'ayant encore aucune idée nette sur les principes du droit naturel et de la nature des lois; peu instruits même de leur antiquité, ils se laissoient mollement gouverner par des exemples, et ne trouvoient point étrange que l'audace des derniers princes devint, sous le nom de prérogative, un titre pour leurs successeurs. Dans cette disposition des esprits la foiblesse même et la timidité de Jaques I favorisoient les progrès du despotisme, elles l'empêchoient de faire de ces

entreprises

entreprises hardies et tranchantes, qui auroient peut-être retiré les Anglais de leur assoupissement.

Si les querelles de la religion avoient beaucoup contribué à étendre la prérogative royale, elles ne tardèrent pas à réparer tous les torts qu'elles avoient faits à la liberté.

Il s'étoit formé une secte d'hommes austères et rigides, qui voyoient avec indignation dans l'église d'Angleterre un reste de la hiérarchie et des cérémonies de l'église romaine, que la reine Elisabeth y avoit conservées; les Presbytériens, en ne songeant qu'à se venger de la haine que le roi leur marquoit, firent naître un nouvel esprit dans la nation; ils joignirent des questions de politique à des questions de théologie, examinèrent la conduite du prince, demandèrent quel étoit le titre de ses droits et le discutèrent; mais ils n'auroient jamais réussi à lever le voile mystérieux sous lequel la majesté royale se cachoit, ni à faire aimer la liberté, s'ils n'avoient retiré de la poussière des archives cette grande Chartre qu'on ne connoissoit que de nom, et qui avoit été

si longtems la loi fondamentale des Anglais.

Des raisonnemens n'auroient frappé que foiblement les esprits, mais on fut indigné en voyant combien les ordres de tous les Etats avoient dégénéré. On regarda le prince comme un ennemi domestique qui s'étoit agrandi aux dépends de tous les citoyens. La grande Chartre reprit son ancienne autorité, et chacun y apprit ce qu'il devoit être.

Les communes qui, depuis longtems, avoient tellement ignoré leur pouvoir, que quand les parlemens étoient prolongés au-delà d'une session, le chancelier y appelloit de nouveaux membres à la place de ceux qu'il jugeoit arbitrairement hors d'état de s'y rendre; les communes forcèrent la cour à renoncer à cette prérogative, elles s'établirent seuls juges de la validité des élections, et s'arrogèrent encore le droit de punir ceux à la poursuite desquels on arrêteroit un de leurs membres, et les officiers mêmes qui se seroient chargés de l'exécution. On commença à voir de mauvais œil la cour de la *haute commission* établie par Elisabeth, et dont les juges établis par le

roi décidoient arbitrairement de toutes les affaires ecclésiastiques ; on murmura contre une jurisdiction appellée la chambre étoilée composée de juges tirés du conseil du prince, et qui exerçoit un pouvoir arbitraire dans les matières civiles ; on crut voir la tyrannie sous le masque dangereux de la justice, et ce tribunal odieux fut détruit. En s'éclairant sur le passé on devient plus soupçonneux, plus précautionné et plus circonspect sur l'avenir. On n'accorda plus les subsides avec la même complaisance qu'auparavant. Enfin le parlement passa l'an 1624, un bill par lequel chaque citoyen avoit une entière liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, pourvu qu'il ne fit tort à personne ; il ne devoit répondre de sa conduite qu'à la loi, et la loi n'étoit plus soumise ni à la prérogative royale, ni à aucune autre autorité. On ne finiroit pas si on vouloit rappeller en détail tous les établissemens, toutes les lois et tous les réglemens que firent les Anglais pour rapprocher leur constitution des principes de la *Grande Chartre ;* mais c'est à remarquer que sans le zèle

des Presbitériens ardens à prêcher et à étendre leurs opinions théologiques, il est vraisemblable que cet esprit de liberté qu'ils avoient inspiré pour se venger d'un gouvernement qui leur étoit opposé, n'auroit produit qu'une effervescence passagère. Sans leurs principes politiques, il est vraisemblable aussi que leur haine contre l'épiscopat, et les cérémonies superstitieuses de l'église anglicane n'auroient allumé que des guerres inutiles, et que la nation n'auroit point enfin été dédommagée, par un sage gouvernement, de tout le sang que le fanatisme auroit fait répandre.

S'il est vrai que dans les révolutions il est nécessaire d'avoir des enthousiastes qui aillent au-delà du but pour que les personnes sages et prudentes puissent y parvenir; les Anglais doivent de la reconnoissance aux Puritains, secte formée des plus ardens Presbytériens, et qui sans ménagement pour les évêques et le roi, vouloit également détruire l'épiscopat et la royauté; il suffit de suivre avec une certaine attention l'histoire de la maison de Stuart, pour voir que le fanatisme et l'amour

de la liberté se prêtent toujours une force mutuelle ; l'une se soutient par l'autre, et sans leurs doubles secours jamais les Anglais ne seroient parvenus à ce degré de liberté.

Quelle leçon pour les princes qui se laissent enivrer par leur fortune ! Qu'ils sont frappans les effets de cette guerre mémorable, qui ne fut terminée que par la mort tragique de Charles I, et la tyrannie de Cromwel ; que de réflexions importantes doivent assiéger l'esprit des princes qui savent réfléchir sur les évènemens ! Quelles leçons pour les peuples, qui sont presque toujours opprimés par ceux qui prennent leur défense ! Quoiqu'il en soit, l'amour de la liberté avoit fait de tels progrès, que ni les malheurs de la guerre, ni la tyrannie de Cromwel, ni le rappel de la maison des Stuarts, fait au milieu des acclamations du peuple, ne furent pas capables de l'étouffer. Le premier parlement que convoqua Charles II, eut beau en son nom et au nom de toute la nation se déclarer coupable de révolte et de lèze-majesté...... Il eut beau déclarer que nuire au roi, le déposer, ou pren-

dre les armes définitivement contre lui c'étoit un crime de haute trahison; il eut beau reconnoître qu'aucune des deux chambres, ni les deux réunies ne possédoient aucune autorité indépendante du roi, l'autorité arbitraire étoit frappée dans ses fondemens. Quoique la nation n'osât avouer, ni désavouer ses représentans; les républicains forcés de se taire, mais qui ne pouvoient plus souffrir que des lois conformes à la grande Chartre, frémissoient de colère en secret, et attendoient avec impatience le moment d'oser se montrer. Toutes les sectes répandues en Angleterre, à l'exception des Catholiques, voyoient avec chagrin et un secret dépit sur le trône un prince qu'on soupçonnoit avoir embrassé la religion Romaine, et avec désespoir que le duc d'Yorck, son héritier présomptif, eût l'audace d'en faire publiquement profession; les mœurs se dégradoient, Charles II avoit mis à la mode des vices qui ne sont propres qu'à faire des esclaves, et les partisans de l'ancienne liberté ne s'en consoloient que dans l'espérance que la religion causeroit encore une

révolution. On ne parloit que de cette intolérance cruelle qu'on reprochoit depuis plus d'un siècle à l'église romaine; les Indépendans, les Presbytériens et les Episcopaux avoient le même intérêt de ne point obéir à un roi Catholique, mais heureusement pour le prince, leurs anciennes haines les divisoient, et ils n'osoient point se fier les uns aux autres. Tandis que la cour négligeoit de les tenir séparés, la politique plus adroite des républicains les réunit, ou plutôt sût les engager chacun en particulier à favoriser la révolution qu'elle méditoit. Jaques II entouré d'amis imprudens et de Catholiques emportés, ne voyoit pas qu'on ne souffroit avec une patience simulée ses premières injustices, que pour l'encourager à en commettre de plus grandes, pour le rendre odieux et hâter sa perte; il croyoit toucher au pouvoir absolu, et le prince d'Orange, à qui on avoit promis la couronne, descendit en Angleterre pour l'en chasser.

Arrive enfin l'époque de l'établissement d'une liberté moins agitée, le parlement assemblé le 22 Janvier 1689, déclare que

le prétendu pouvoir de dispenser des lois ou d'en suspendre l'exécution par l'autorité royale sans le consentement du parlement, étoit contraire aux lois et à la constitution d'Angleterre. On ôta à la couronne le droit qu'elle s'étoit attribué de créer des commissions ou des cours de justice, et il fut ordonné que dans les procès même de haute trahison, les jurés ne seroient pris que parmi les membres des communautés. Toute levée, sous prétexte de quelque prérogative royale, et que le parlement n'auroit pas accordée, fut proscrite, et le roi ne put la faire que pendant le tems ou de la manière que le parlement l'aura ordonnée. Tout Anglais fut autorisé à présenter des pétitions au roi, et toute poursuite, ou tout emprisonnement pour ce sujet déclaré contraire aux lois, de même que la levée ou l'entretien d'une armée dans le royaume en tems de paix sans le consentement de la nation. On assura la libre élection des membres du parlement; on ordonna que les discours et les débats du parlement ne seroient recherchés ou examinés dans aucune cour, ni dans aucun

autre lieu que par le parlement même. Il fut défendu d'exiger des cautionnemens excessifs, d'imposer des amendes exorbitantes, et d'infliger des peines trop dures. Voilà ce que l'Angleterre appelle sa loi fondamentale; voilà donc des bornes très-clairement prescrites à l'autorité royale, si le prince les respecte la nation se croira certainement libre; mais quel garant a la nation que le prince obéira à la loi? Plusieurs écrivains et surtout le célèbre auteur de l'*Esprit des Lois*, dont l'autorité est d'un si grand poids, ont prodigué les plus grands éloges à cette constitution, mais voyons si elle les mérite; on ne craint point d'avancer ici que ce n'est encore que l'ouvrage de la liberté à-peu-près ébauché. Trois puissances, dit-on, le roi, la chambre haute et les communes se tiennent en équilibre, se tempèrent mutuellement, et aucune ne peut abuser de ses forces; mais on se fait illusion; car quelles mésures efficaces les Anglais ont-ils prises jusqu'ici pour mettre le gouvernement à l'abri de toute atteinte de la part du roi? Ne diroit-on pas au contraire qu'ils ont voulu rendre

le prince assez puissant, pour qu'il puisse se flatter de le devenir encore davantage? Ne diroit-on pas qu'ils ne gênent ses passions que pour les irriter? Si l'équilibre est établi sur de justes proportions, pourquoi ces allarmes toujours renaissantes de la nation? Pourquoi ces plaintes continuelles contre le ministère, qu'on accuse de trahir son devoir? C'est un principe en Angleterre que le roi est toujours innocent, qu'on ne peut le citer devant aucun tribunal, et que la loi n'a point de jugement à prononcer contre lui, ne falloit-il donc pas le mettre dans l'heureuse impuissance d'être coupable; ne falloit-il donc pas, pour ne point ouvrir la porte à tous les abus qu'entraîne l'impunité, diriger toutes ses passions vers le bien public; écarter les tentations, empêcher qu'il n'eût d'intérêts différens de ceux de ses sujets? Mais on dira, peut-être, les ministres répondent de sa conduite sur leur tête, ils le contiendront dans le devoir: quelle misérable ressource, et peut-on y compter? Quand le prince ne connoit point de juge, combien ne lui reste-t-il pas de moyens pour

sauver ses complices et les instrùmens de son ambition ? Ses ministres serviront toutes ses passions, parce qu'ils en attendent leur fortune. En un mot, quelle force ou quel crédit ne doit pas avoir un roi qui a sous ses ordres une milice toujours subsistante, dont il dispose, surtout s'il possède des revenus immenses, avec lesquels il s'attachera des amis, et s'il distribue des charges, des honneurs, des dignités avec lesquelles il corrompra la vertu, les lois et la justice ?

Quand l'Angleterre n'auroit aucun de ces vices, qui ramène la principale autorité dans les mains du roi, ne suffit-il pas qu'il convoque, qu'il ajourne, sépare et casse à son gré le parlement, pour qu'il n'y ait aucun équilibre réel entre lui, la chambre haute et les communes ? Le roi peut beaucoup de choses sans le parlement, le parlement, au contraire, ne peut rien sans le roi. Où est donc cette balance à laquelle on attribue des effets si salutaires ? Le roi peut suspendre l'action du parlement, et le parlement ne peut contraindre le roi à donner son con-

sentement aux bills qu'on lui propose. Quelle est donc leur égalité ? Et dès que ces deux puissances sont inégales, la plus considérable ne doit-elle pas tous les jours augmenter ses droits ? Il est vrai que par la forme de leur gouvernement, on ne peut contraindre les Anglais à obéir à une loi qu'ils n'auroient pas faite ; mais il faut avouer aussi qu'ils ne sont pas les maîtres d'avoir la loi qu'ils voudroient avoir ; et ce n'est jouir que d'une demie liberté. Comment peut-il n'être pas pernicieux à un état, que la puissance législative, qui doit en être l'ame, soit subordonnée à la puissance exécutive ? Supposons pour un moment que le roi mette la liberté publique en danger, soit en ne convoquant pas le parlement, soit en l'achetant, pour en faire le ministre de ses volontés, par quelle voie légale pourra-t-on s'opposer à ses entreprises ? Si les Anglais n'en ont point d'autres que des pétitions, des adresses, ou des prières, c'est un vice énorme dans leur gouvernement, qui en causera tôt ou tard la ruine. S'ils n'employent pas la force, ils seront à la fin subjugués par un prince opiniâtre,

courageux, qui n'aura que le malheureux talent de ne point entendre raison ; on se familiarisera avec les abus, et l'on n'est pas loin de tolérer de grands maux, quand on en souffre de petits. Pour avoir recours à la force, il faudra exciter une sédition, une révolte, une guerre civile ; c'est-à-dire, que pour venir au secours du gouvernement, il faudra violer une des lois les plus sacrées de la société, armer les citoyens les uns contre les autres, et abandonner témérairement l'état au sort toujours incertain des armes.

N'est-il pas surprenant que les Anglais qui reprochoient depuis si longtems et si souvent à leurs rois d'avoir des intérêts contraires à ceux de la nation, leur aient abandonné une partie de la puissance législative? N'est-il pas surprenant qu'ils n'aient pris aucune mesure efficace pour contenir la puissance exécutive dans les bornes qui lui sont prescrites; c'est-à-dire, pour l'obliger à obéir aux lois avec la même docilité que les citoyens?

Jaques I[er]. avoit offert, l'an 1624, aux communes, que les subsides qui lui seroient

accordés, fussent remis à des commissaires du parlement, qui seroient chargés d'en faire l'emploi sans qu'ils passassent par ses mains. Pourquoi cette offre de Jacques I[er]. n'est-elle pas devenue une loi constante et perpétuelle, quand on réforma le gouvernement après la révolution de 1688? Les Anglais, sur la fin du dernier siècle, ignoroient-ils le pouvoir de l'or et de l'argent sur les hommes? Ne savent-ils pas que les citoyens que le roi paye se croient ses serviteurs, et qu'ils se regarderoient comme les serviteurs de la nation, si la nation leur payoit leur salaire par les mains d'un membre des communes?

L'an 1690, le parlement porta un bill pour se rendre triennal. Il ordonna que tous les trois ans on pourra y suppléer; qu'en cas de silence de leur part, les chérifs, les maires et les baillis, donneroient des ordres pour l'élection, et que si ces officiers manquoient à leur devoir, les électeurs s'assembleroient, et procéderoient aux choix de leurs députés par le même bill; mais ne pouvoit-on pas publier des lois plus sages

pour assurer l'indépendance de la nation? Par quelle raison le parlement de 1689 négligea-t-il dé rétablir une loi qui étoit dans ses archives, et qui, sans être aussi parfaite qu'elle pouvoit l'être, auroit cependant favorisé la liberté et rendu la puissance exécutive moins entreprenante? L'an 1641 le parlement avoit demandé que le roi ne fit plus de nouveaux pairs sans le consentement des deux chambres; n'étoit-ce pas un moyen sûr pour tempérer la prérogative royale, l'empêcher de se faire des partisans en flattant l'ambition des citoyens, et rendre utile à la nation des dignités qui n'avoient été avantageuses qu'au roi? Pourquoi donc les réformateurs du gouvernement ne daignèrent-ils rien prononcer sur cet article imposant? On pensera peut-être que la prudence modéra leur zèle; on dira qu'il ne falloit pas déplaire au prince d'Orange, accompagné d'une armée étrangère, et qui pouvoit devenir un Cromwel, si on l'eût réduit à ne porter qu'un vain nom; mais quand il ne fut plus permis de douter que Guillaume III n'auroit point de postérité; quand

le parlement régla l'ordre de la succession; quand, après la mort de la reine Anne, il plaça sur le trône la maison de Hanovre, et pouvoit établir à son gré la forme du gouvernement; pourquoi négligea-t-il de réparer ses fautes et de porter les lois les plus favorables à sa liberté? Est-ce ignorance? Quelques hommes trahirent-ils leur patrie pour faire leur cour à la maison qui devoit régner? Anglais! ceux d'entre vous qui connoissent la patrie et ne se laissent point éblouir par un appareil imposant de prospérité de l'état, ne sont-ils pas obligés de convenir que le plus grand ennemi qu'ait aujourd'hui la constitution anglaise, c'est la vénalité, que les richesses, le luxe et l'avarice y ont introduite. *Anglais, ce n'est pas par des coups d'éclat et de violence qu'il faut tenter votre révolution;* elle se prépare comme d'elle-même, par la corruption des mœurs domestiques. Jusqu'ici elle a seulement rouillé les ressorts du gouvernement, maintenant elle les carie; elle agit insensiblement; elle intimide la raison; elle flatte toutes les passions; elle rend insensible au

bien

bien public, et des citoyens qui ont l'ame avilie, ont beau avoir des lois pour être libres, ils veulent être des esclaves, et la cause de ce mal, c'est que les Anglais se sont proposé tout autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature.

On ne peut se lasser de le dire, et on ne cessera de le répéter, avec l'autorité que les lois donnent au roi d'Angleterre, ou dont il sait s'emparer avec adresse, peut-on disconvenir que ses défauts, ses goûts, ses passions, son caractère, en un mot, n'ayent trop d'influence dans les affaires? Tantôt de la mollesse, tantôt de la force, rélativement à ses intérêts envers les étrangers, l'Angleterre semble n'avoir ni systême, ni vue suivie: le prince qui choisit à son gré ses ministres, les oblige trop à penser comme lui; on ne peut cependant se dissimuler que ce défaut, quelque grand qu'il soit en Angleterre, y est moins considérable que chez plusieurs autres peuples. Sans doute que l'intrigue est nécessaire à Londres et à St. James, pour parvenir à la faveur et aux grandes places; mais les intrigans s'y donnent la peine d'avoir

quelque mérite ; ils ont à faire à une nation en général aujourd'hui assez éclairée, inquiète, jalouse de ses droits et de sa réputation, et toujours prête à blâmer hautement ce qu'elle n'approuve pas. Ailleurs on garde un profond silence sur le gouvernement ; c'est une prérogative de la grandeur de faire des sottises sans craindre des satyres ; et si les gens en place entendent quelque voix autour d'eux, c'est la voix de la flatterie, qui a cent bouches comme la renommée. Anglais, on ne vous déplait pas impunément, vous le savez ; ne cessez de faire entendre vos représentations, vos plaintes, vos murmures ; ne cessez d'en fatiguer la cour de St. James, peut-être vos importunités feront enfin violence au goût de votre chef, qui placera enfin dans son conseil l'ami de la nation. En attendant, ne cessez de vous éclairer et d'alimenter votre patriotisme, si vous voulez qu'il soit tôt ou tard couronné de succès.

CHAPITRE IV.

Il n'appartient qu'à l'expérience, à la réflexion et à la vérité, de désiller les yeux des hommes et de ceux qui les conduisent. La raison seule peut les remettre dans le chemin propre à les mener au terme qu'ils désirent; à son défaut la nécessité, dont la main puissante se fait sentir aux peuples, ainsi qu'à leurs maîtres, forcera tôt ou tard les uns et les autres de recourir à la vérité, à la raison, à l'équité, comme aux uniques remèdes de leurs longues folies et de leurs calamités devenues insupportables. Les malheurs des nations ne sont dûs qu'aux idées trompeuses qu'une fausse politique leur donne de leurs propres intérêts, aux flatteries dont les cours avilies les empoisonnent, aux conseils funestes des hommes sans lumières dont les souverains sont entourés. Les causes des calamités les plus fréquentes et les plus durables sont dues à l'a-

veugle frénésie, qui presque à tout moment les entraîne à la guerre, dans des impôts excessifs, dans des injustices journalières, dont l'effet est de décourager les peuples et de leur faire haïr une autorité qui ne se manifeste que par ses rigueurs. La source des vices et des crimes n'est-elle donc pas dans la corruption des cours, ces sentines respectées, d'où la contagion s'exhale pour infecter les citoyens? N'est-ce pas l'injustice du gouvernement qui rend les hommes méchans, injustes, trompeurs, envieux, jaloux, vains et toujours prêts à se nuire? A quoi imputer la vraie cause de la rareté des talens, du mérite et de la vertu? Ne faut-il pas s'en prendre à l'administration, à son indifférence, à l'éducation publique, à son peu de soin de récompenser le vrai mérite, à sa partialité trop commune pour l'incapacité et le vice complaisant? Ne trouve-t-on pas la source d'une infinité d'abus crians et de transgressions dans les lois partiales, dans des usages barbares, dans des coutumes directement contraires au bien public? Ne sont-ce donc pas les exemples funestes

que les cours corrompues et dépravées donnent aux nations, qui sont les causes visibles de tant de désordres qui anéantissent la plupart des citoyens, la félicité publique et particulière ? Quelles conséquences fatales ne résulte-t-il pas d'un luxe effrené, d'une passion désordonnée pour les richesses, d'une sotte émulation de vanité, en un mot, de toutes les folies qui conduisent un état à sa ruine ? Vouloir de la vertu, de la raison et des mœurs avec un pareil gouvernement, avec des cours aussi corrompues, avec des exemples aussi déraisonnables que contagieux, n'est-ce pas exiger qu'un arbre desséché produise des fruits agréables ? Des mœurs dépravées, des vices épidémiques, des folies multipliées, des crimes fréquens n'annoncent-ils donc pas toujours la corruption des chefs, de mauvaises institutions, des préjugés nuisibles, des opinions impertinentes ? Faut-il donc exiger des effets contraires à leurs causes ? Un gouvernement inique et déraisonnable ne formera jamais que des hommes injustes, vains, frivoles, étourdis, incapables d'écouter et de suivre

la raison, à qui la vertu même doit paroître incommode.

Il n'y a qu'un gouvernement équitable, qui à l'aide d'une législation éclairée puisse rendre les hommes plus sages, et leur prêcher la morale avec fruit. Pour devenir et plus heureux et meilleurs, les peuples ont besoin d'instructions et de lumières; l'ignorance ne peut faire que des stupides, le préjugé ne fait que des insensés, la tyrannie ne fait que des esclaves dangereux, la raison seule peut faire des citoyens tranquilles, sages, vertueux et soumis à une autorité raisonnable.

Le pacte social, la législation, le gouvernement, la politique, n'ont dans le vrai d'autre objet que de faire observer la morale aux hommes rassemblés pour leurs besoins communs; les vertus sociales ne sont que les dispositions que doit avoir tout homme qui vit en société; c'est pourquoi jouir de la justice, des bienfaits, des secours, de la protection des lois, des fruits de son labeur, de la tranquillité, de la sûreté; sont les avantages qu'est en droit d'attendre l'homme qui vit en société, qui lui

doit toutes ces choses, tant qu'il se montre fidèle à remplir ses engagemens envers elle. Le gouvernement injuste, ou qui néglige, ou corrompt les mœurs, brise efficacement les liens faits pour unir entre eux les hommes associés, anéantit le contrat social, travaille à la destruction de son propre pouvoir; c'est précisément ce qui devroit dans ces momens de crise et d'agitation universelle, réveiller le zèle de tous les bons citoyens en Angleterre. Anglais, ne vous faites pas illusion, on ne peut trop vous le répéter, votre gouvernement est toute autre chose que vous ne vous le persuadez; votre gouvernement a été, et est encore à-peu-près despotique, comme l'ont été toutes les monarchies au sortir de la barbarie, puisque les seigneurs ou barons se sont élevés à côté de la monarchie, et enfin le peuple Anglais a naguère arraché quelque parcelle de pouvoir au monarque et aux seigneurs. De ces trois pouvoirs qui subsistent ensemble, chacun vante ses droits, mais les mesure mal; ils dépendent des affaires du tems et des rois qui gouvernent.

Anglais, vous pensez peut-être avoir pris dans le gouvernement des Romains tout ce qu'il y avoit de meilleur, en mettant de côté tous ses défauts, mais vous n'avez que la richesse de Carthage, et ces richesses font l'envie des nations.....

Un peuple de marchands ne s'adonne que peu à la guerre; les troupes mercenaires et étrangères servent mal les desseins de l'état, elles ne tiennent pas contre celles qui font la guerre pour le compte de leur propre nation. On ignoroit chez les anciens le fléau qui accable aujourd'hui les grands Etats, fléau appellé dettes nationales; la guerre se faisoit en nature pour ainsi dire, tout se fait aujourd'hui en argent; c'est une commodité qui engage bientôt à excéder ses forces; le tems présent prend sur l'avenir, la crainte de perdre tout crédit contumace les souverains, comme les sentences contraignent les particuliers à garder leurs engagemens; ces dettes publiques étant une fois accumulées, elles deviennent un obstacle à toutes les grandes entreprises politiques. Si l'Etat est pauvre et les particuliers riches, ceux-

ci se détachent encore davantage de l'intérêt commun, et il est plus difficile d'en tirer des secours, qui ne s'accordent que par zèle ou par soumission. Ce zèle qui réveilleroit les citoyens en Angleterre, ne peut rouler que sur deux choses, ou sur la religion, dont ils sont foux sans en avoir beaucoup, ou sur les intérêts du commerce qu'ils idolâtrent. Tout s'occupe de l'argent, va à l'argent en Angleterre, et tout cela sembloit mal aux Romains. La plupart des monarchies d'Europe sont aujourd'hui gouvernées despotiquement par le truchement, qu'on appelle le ministre; invention qui étoit encore inconnue aux anciens, et qui change encore fort les choses en politique. On connoissoit autrefois la tyrannie d'un empereur, l'autorité du sénat, le pouvoir d'un général victorieux, le règne passager et toujours funeste d'un favori; mais nos ministères modernes ne sont pas cela, ils tiennent à la monarchie qu'ils servent et à l'aristocratie dont ils sont...... Un ministre stipule pour le roi, mais il craint pour lui-même; tout ce qu'il peut faire pour lui-même, est au

fond de peu de conséquence par rapport à l'Etat; mais les craintes qu'il a pour lui portent une grande différence entre les conseils qu'il donne, et les partis que prendroit un roi par lui-même; il faudroit des fautes et des accidens extrêmes pour détrôner un roi, et il ne faut qu'une tracasserie pour déposer un ministre. Voilà pourquoi celui-ci évite prudemment les entreprises qui mènent trop loin; il ménage les puissances qui pourroient lui nuire, et il ne trouve de retour pour ses bienfaits que dans la faveur du peuple, qui n'est qu'une fumée qui s'évapore; mais pour sa sévérité contre les grands, il voit s'élever des orages qui retomberoient tôt ou tard sur lui ou sur les siens; ajoutés à ces motifs l'intérêt du corps, car un ministre est, ou croit être d'abord du corps des grands de la nation.

En Angleterre, comme dernièrement chez leurs voisins, les dettes nationales étoient un épouvantail effrayant qui allarmoient le ministère et le détournoient de toute guerre, parce qu'à l'instant qu'elle seroit déclarée le commerce souffriroit, chaque particulier

lézé se soulèveroit contre le ministre, et l'événement ne pourroit que lui être fatal. Avant la dernière guerre elle étoit pour le moins de trois cent trente millions sterlings, elle a augmenté depuis de plus de 170 millions de livres sterlings : Anglais, voilà la dette nationale que vous avez à payer, et dont votre postérité sera pour toujours grevée ; telle est la manie des gouvernemens modernes, qui ont trouvé le secret fatal d'éterniser les impôts et les droits, dont on voit les nations les plus puissantes accablées. Mais, dira-t-on, sans doute, le gouvernement anglais jouit d'un grand crédit ; mais qu'est-ce que le crédit national en général ? il étoit inconnu des anciens, et la politique moderne en fait tant de cas ; mais ce crédit ne doit-il pas être mis au nombre des inventions les plus funestes pour un Etat ? Il n'est utile et commode qu'à l'ambition des princes et des ministres, que leur inquiétude naturelle précipite dans des guerres continuelles, et dans des dépenses qui excèdent les revenus d'une nation et ses forces réelles ; à l'aide du crédit, un peuple reste chargé

à perpétuité de dettes accablantes, qui font que la paix lui devient même presqu'inutile et ne lui permet jamais de respirer. N'est-ce pas par le moyen du crédit que les gouvernemens modernes ont trouvé le secret de grever les nations les plus opulentes...... Mais sur quoi peut être fondé le crédit d'un gouvernement absolu qui toujours méconnoît l'équité? N'est-ce pas sur l'étourderie et l'avarice de ses sujets qu'il sait leurrer par l'appas des avantages momentanés qu'il leur fait entrevoir? L'expérience ne peut rien sur des hommes aussi légers qu'avides, peu capables de réfléchir; on les voit à tout instant retomber dans les mêmes pièges: cependant à la fin ils sont forcés d'ouvrir les yeux, et d'appercevoir les trames de leurs injustes oppresseurs; alors ceux-ci ne pouvant plus tromper leurs sujets redoublent leurs vexations; leurs ministres se mettent à la torture pour imaginer des moyens ingénieux de dépouiller les peuples, et se trouvant dans l'impossibilité de faire des affaires dans lesquelles chaque jour apporte un nouveau désordre, il en résulte qu'on

contracte tous les jours de nouvelles dettes sans pudeur, qui donnent à l'univers des exemples mémorables de la perfidie des souverains, et aux sujets des exemples de mauvaise foi, fidèlement imités par les grands et par tous ceux qui ont le secret ou le droit de voler impunément.

Voilà comme un mauvais gouvernement devient une école d'injustice et de fraude: d'un autre côté, il est fait pour être trompé sans cesse lui-même; il n'y a que des frippons adroits qui sachent traiter avec un maître qui a la force en main, que rien ne peut lier et obliger à remplir ses engagemens; il n'y a communément que l'idée d'un profit énorme qui puisse déterminer à lui donner des secours, et c'est toujours la nation qui devient la victime des traités onéreux que son chef fait avec des financiers avides et pervers; elle est abandonnée à leur rapacité et à leurs extorsions. Engraissés de son sang, on les voit ensuite insulter leurs concitoyens par un luxe insolent, et les infecter de tous les vices qui l'accompagnent. Rien n'est plus destructeur pour

les mœurs d'un peuple que l'esprit de finance, rien de plus difficile que de faire une fortune énorme par des voies innocentes, toujours elle se fait aux dépens des sujets: mais n'y a-t-il rien à craindre de semblable dans une nation libre, où le gouvernement est forcé de montrer plus de retenue et d'équité? Il semble qu'il devroit jouir d'un crédit plus solide, parce qu'il est fondé sur la confiance des citoyens; il n'est pas moins constant que ce même crédit tourne tôt ou tard à la ruine totale de l'Etat et à celle des mœurs. En voici la raison, c'est que la certitude de trouver des fonds, fait que le gouvernement se précipite légèrement dans des guerres, qui jamais ne dédommagent des dépenses qu'elles exigent; peu à peu la dette nationale devient immense; la nation obérée à la fin de la guerre la plus heureuse, se trouve à la paix plus accablée qu'auparavant; elle voit alors qu'elle s'est follement sacrifiée à l'avidité de quelques citoyens adroits, qui savent toujours tirer parti des calamités publiques. Si elle fait alors la balance de ses pertes et de

ses gains, elle trouve qu'il ne lui reste après tout que des dettes à payer; la nation n'a du tout rien gagné, quelques particuliers ont fait des fortunes immenses. Quelques rentiers fainéans vivent avec splendeur au milieu de leurs concitoyens ruinés, qui de l'argent importé dans leur pays ne retirent que la soif des richesses, la contagion du luxe et du vice, la vénalité à laquelle la nation ne tardera pas à être immolée. L'Angleterre en fournit aujourd'hui un exemple frappant, qui devroit fixer plus que jamais l'attention des penseurs de cette fière Albion.

Par quel aveuglement faut-il que ceux qui gouvernent l'Angleterre ne veulent pas voir qu'une sage économie est aussi nécessaire aux Etats qu'aux particuliers? Un gouvernement peut-il donc oublier la maxime si simple, qu'il faut proportionner la dépense à la recette; c'est ce qu'on n'a pas encore pu faire comprendre à George III. Mais hélas! combien n'y a-t-il pas d'autres gouvernemens où l'on affecte de méconnoître ces principes, dès qu'il s'agit d'un vain espoir d'acquérir de nouveaux trésors?

La cupidité se convertit en fanatisme, et fait qu'une nation entière s'immole de gayeté de cœur sur l'espérance incertaine de se procurer des richesses, dont l'effet unique est de multiplier les misères du grand nombre et la corruption génerale; et ces richesses s'appellent nationales: mais qu'est-ce que richesses nationales?

Que de personnes se font illusion sur l'accumulation des richesses dans un Etat! en accumulant les richesses dans un petit nombre de mains, il arrive que l'Etat ne s'enrichit nullement. De quelque façon que l'on s'y prenne, l'homme opulent ne contribue jamais en aucun pays aux charges de l'Etat d'une façon vraiment proportionnée à ses facultés En payant un écu à l'Etat, un citoyen qui n'en a que dix ou vingt, n'est-il pas infiniment plus lézé que le riche qui possède un million d'écus, et qui en payeroit cent mille?

Le nombre de citoyens opulens est toujours petit, relativement à celui des citoyens qui sont dans l'indigence et la médiocrité; les intérêts de ceux-ci sont toujours indi-

gnement

gnement sacrifiés à ceux des premiers; d'un autre côté, en multipliant les richesses d'un homme, il est très-rare qu'on multiplie sa bienfaisance et sa libéralité. N'observe-t-on pas tous les jours que l'opulence, loin d'agrandir et d'étendre les ames, les rapétisse et les rétrécit? De cette manière les richesses, au lieu de circuler dans la société, au lieu de féconder les campagnes, au lieu d'exciter le pauvre au travail, vont ordinairement s'accumuler dans les coffres de l'avare, ou bien sont répandues par le prodigue sur ceux des citoyens dont la conduite mérite le moins d'être encouragée; ce sont des femmes sans mœurs, des artisans du luxe, des hommes pervers qui tirent seuls parti des folles dépenses d'un riche stupide; le cultivateur, le citoyen laborieux n'ont rien à espérer ni de sa bienfaisance, ni de son zèle pour le bien public, dont il n'a nulle idée.

De quoi s'occupe ordinairement le chef de chaque nation? Accoutumé à dédaigner ses fonctions, plongé dans la molesse et la luxure, il fait uniquement consister sa gran-

deur dans la vanité de l'étiquette, dans un fasté ruineux pour son peuple, dans des dépenses excessives, ne trouvant le plus souvent de remède à ses ennuis que dans la dissipation et de vaines dépenses couteuses à la nation; environné de courtisans empressés à se conformer à ses goûts, leur exemple devient contagieux, et bientôt il est suivi de citoyens assez vains pour s'illustrer en imitant leurs déréglemens et les travers de leurs snpérieurs, auxquels d'ailleurs ils ont le plus grand intérêt de plaire. Un délire universel s'empare de tous les esprits, une vanité épidémique devient la passion universelle, et ceux qui devroient remédier à la contagion sont précisément ceux qui l'excitent et l'entretiennent. Doit-on être étonné de trouver en Angleterre, plus que partout ailleurs, des mœurs anéanties, la vertu méprisée, les vrais talens dédaignés, la justice foulée aux pieds, la violence, la fraude, la rapine, la mauvaise foi, les prostitutions, l'adultère marcher le front levé, le vice triomphant, insulter ouvertement la décence et la pudeur? Enfin

de voir la félicité publique et particulière follement sacrifiées à la vanité, à un faste ruineux, au luxe, au désir de paroître; il n'est point d'infâmie et d'extravagance qui ne trouvent des juges favorables et des protecteurs dans ceux qui devroient les réprimer. Le public, familiarisé avec les déréglemens les plus honteux, n'y voit plus rien que de très-naturel. L'opinion générale se pervertit tellement, qu'elle traite comme des bagatelles les actions les plus contraires à l'ordre social; l'habitude de voir le mal domine bientôt l'horreur qu'il devroit inspirer. Que sera-ce si l'on trouve le vice honoré, estimé et récompensé, et si l'on s'apperçoit que loin d'écarter de la fortune, il y conduit bien plus sûrement que la probité, la décence, la modération, la frugalité, le travail et les talens qui ne mènent à rien. C'est ainsi qu'un gouvernement tant par sa corruption que par son indolence, sa foiblesse, ou sa frivolité vient à bout de vicier l'opinion publique, de décourager le mérite, de rendre la vertu méprisable.

Les hommes s'imaginent que tout ce qu'ils

voyent pratiqué, estimé, recherché par leurs maîtres, ne peut être qu'honorable et avantageux; on s'efforce de s'assimiler à ceux que l'on juge plus fortunés que soi; chacun se persuade que la dépravation et les vices sont des marques de grandeur; on cherche à copier ceux qui jouissent du droit de mal faire; on regarde comme des dupes ceux qui ne se laissent pas entraîner au torrent; il ne faut pas se singulariser, devient une maxime à laquelle chacun est obligé de se conformer sous peine de paroître étrange, ridicule et du plus mauvais ton. On paroît singulier quand on refuse de prendre part au délire universel; la singularité n'est trop souvent qu'une conduite qui sert de réprimande aux insensés dont on est environné. Le rang, la puissance, la multitude des coupables leur assurent l'impunité, et même les mettant à couvert du blâme, anéantit nécessairement pour eux toute crainte et tout remors; les hommes ne rougissent guère des vices, des folies et même des crimes qu'ils partagent avec un grand nombre de complices. Ne soyons donc pas éton-

nés de voir dans cette isle, et dans bien d'autres nations corrompues, le vice marcher effrontément, et ne pas daigner s'envelopper des ombres du mystère. Les yeux du public, une fois apprivoisés avec les actions les plus odieuses ou les plus méprisables, chacun s'y livre sans scrupule, bien convaincu que la conduite la plus déshonnête trouvera des protecteurs et de la fortune bien mieux que des vertus modestes, qu'une conscience timorée, qu'un honneur délicat faits pour déplaire aux distributeurs des graces. Il faut de la souplesse, de l'intrigue, de la frivolité, et sur-tout peu de délicatesse pour parvenir dans un gouvernement sans systême, léger et corrompu, où des femmes intrigantes et séductrices, des hommes sans principes, sans vertus disposent des richesses, des récompenses et des places. Une administration inique ne veut que des coopérateurs iniques, des ministres frivoles et vains, n'accordent leurs faveurs qu'à des flatteurs, des complaisans et à des parasytes; à ces traits caractéristiques, qui pourroit ne pas reconnoître tous les alentours de la cour de St. James?

CHAPITRE V.

Anglais, on vous reproche de trop aimer l'argent : l'habitude de convoiter les richesses corrompt également les mœurs et la politique d'Angleterre ; la corruption des suffrages dans le parlement y est devenue un moyen si aisé d'introduire le despotisme ; aujourd'hui jusqu'à quel point n'exerce-t-il pas sa rage parmi vous ? Du haut de son trône effrayant il défend de penser, de parler, d'écrire ; faut-il être étonné si les esprits en Angleterre, glacés de frayeur, sont tombés dans l'apathie ; si tous les bons citoyens Anglais devenus esclaves, maudissent le sein qui les a allaités sous un pareil gouvernement ; tout nouveau né y est un malheureux de plus. Le génie y traîne pesamment ses chaînes, il ne vole plus, il rampe ; les sciences sont négligées, les études tombent, l'ignorance est en honneur, et tout homme de sens, s'il est suspecté de patriotisme, est

déclaré ennemi de l'Etat: le mérite ne conduit plus aux honneurs, il est souverainement méprisé, la faveur dispose seule des places, toute la nation Anglaise est sans énergie, les grands hommes en disparoissent. Sous la tyrannie cachée ou ouverte, tout est vil et avili en Angleterre; on y peut comparer le pouvoir despotique à un chêne antique que les siècles couronnent; son trône majestueux, ses branches annoncent encore quelle fut sa force et sa grandeur première, il semble encore être le monarque des forêts, mais son véritable état est celui de dépérissement; ses branches dépouillées de feuilles, privées de l'esprit de vie et demi-pourries, sont chaque année brisées par les vents. N'est-ce pas là la fidèle image de l'Angleterre aujourd'hui soumise au pouvoir arbitraire? Celui qui gouverne ignore-t-il qu'il peut naître sous le chaume un homme de génie capable lui seul de réparer tous les malheurs d'un Etat? Mais quelle digue opposer à la corruption nationale? Seroit-ce la police? Mais ce remède tel qu'il est aujourd'hui administré, n'est-il donc pas pour les Anglais une source

de corruption ? La police n'est-elle donc pas cette branche d'administration destinée à veiller à la sûreté des villes, à faire observer les lois, à exercer une censure vigilante sur les mœurs ? Sans doute, mais entre les mains d'un gouvernement perverti, la police ne devient-elle donc pas une inquisition détestable, un fléau redoutable, un instrument de l'oppression ? Ne la voit-on pas moins occupée de la sûreté publique que de la sûreté particulière, des intérêts et des vengeances de ceux qui attaquent ouvertement la sûreté des citoyens. Au lieu de réprimer efficacement la dépravation des mœurs, elle l'entretient, elle la paye ; au lieu de former des gens de bien, cette police en Angleterre, comme dans bien d'autres contrées, inonde la société d'espions, de délateurs, d'ames viles et mercenaires qui deviennent les censeurs publics et les arbitres du sort des citoyens les plus honnêtes, et c'est à ceux-ci surtout qu'un gouvernement tyrannique déclare la guerre, parce qu'il ne peut se dissimuler que les gens de bien ne peuvent pas applaudir

à ses désordres et à ses inquités. Un état peut-il être heureux quand ceux qui gouvernent vivent dans une défiance continuelle des plus honnêtes gens? Quel bien peut-on espérer d'une police perpétuellement occupée à chercher, dans le sanctuaire des familles, des victimes pour les immoler à la vengeance et aux soupçons des ministres ou des grands, que leur conscience bourrelée force d'être dans des alarmes continuelles sur les discours des citoyens qu'ils outragent. Les satellites du despotisme lachent la bride à tous ceux qui exercent la police et suivant la pente de leur violence naturelle, font éclater leur vengeance particulière avec fureur et méconnoissent la pitié. Un mot indiscret, une saillie imprudente ne sont-ils donc pas souvent punis de la perte de la fortune et de la liberté? Voilà de quelle manière la vertu la plus noble, la grandeur d'ame, ce sentiment qui révolte l'homme contre l'oppression et l'injustice, sont continuellement exposées aux coups d'un gouvernement corrompu, et les objets des recherches de ses infâmes sup-

pôts. La vertu et la tyrannie sont faites pour se détester ; la tyrannie force la vertu même à méditer sa ruine. Combien de grandes ames et de génies sublimes ont été forcés d'expier dans la captivité, même par leur sang, le crime de s'être irrités contre les ennemis du genre humain. Anglais, depuis que dans votre isle on a joint la prudence à l'avidité, ce n'est plus qu'un champ où l'on sème pour recueillir. Des dons de la nation Anglaise le roi se fait des moyens pour s'en procurer encore davantage, et la possession d'un pouvoir acquise par adresse, a depuis longtems accoutumé à le lui déférer par droit. Voilà pourtant quel est le chef-d'œuvre de l'esprit humain dans le juste mélange des trois espèces de gouvernement. Ces trois rivales ne cessent jamais de se combattre jusqu'à l'entier anéantissement des deux.

Elles peuvent bien être admises pour être consultées, ou pour rester en subordination l'une de l'autre, mais tant qu'elles se trouveront en concurrence de droit et de force, elles se choqueront et se détruiront à la fin.

Ecoute cette foible voix, fiere Albion, tes enfans ne seront jamais satisfaits du choix honorable de leurs concitoyens, ou si l'on veut du salaire fixé par la nation, que lorsque les représentans s'engageront de la façon la plus solemnelle à ne recevoir ni faveur, ni pensions, ni graces du trône sous peine d'être déchus, par le fait, du droit de stipuler les intérêts de leurs concitoyens. Que ceux-ci d'ailleurs se conservent le droit de révoquer les pouvoirs qu'ils trouveront avoir remis en des mains infidèles. N'est-il donc pas dans l'ordre que les représentans dépendent de leurs constituans, qui seuls doivent juger s'ils sont bien ou mal représentés? Nul représentant d'un peuple ne doit être perpétuel, ni transmettre son droit à la postérité. Les intérêts de tout homme sont sujets à varier. Tout corps permanent se fait des droits et des intérêts à part. La naissance ne donne ni les talens, ni les vertus nécessaires pour remplir des fonctions desquelles dépend le bien être de toute une nation; le mérite personnel doit conduire seul à cette magistrature honorable.

La faculté d'élire des représentans ne peut appartenir qu'à de vrais citoyens ; c'est-à-dire, à des hommes intéressés au bien public, liés à la patrie par des possessions qui lui répondent de leur attachement. Ce droit n'est pas fait pour des ames viles et mercenaires ; des hommes qui ne tiennent point à l'Etat, ne sont pas faits pour choisir les administrateurs de l'Etat : par le mot *peuple* on ne désigne pas ici une populace imbécile, qui privée de lumières et de bon sens, peut à chaque instant devenir l'instrument et le complice des démagogues turbulens qui voudroient troubler la société : tout homme qui a de quoi subsister honnêtement du fruit de sa possession, tout père de famille qui a des terres dans un pays doit être regardé comme citoyen. L'artisan, le marchand, le mercenaire doivent être protégés par l'Etat qu'ils servent utilement à leur manière, mais ils n'en sont de vrais membres que lors, par leur travail et leur industrie, ils y ont acquis des biens fonds ; c'est le sol, c'est la glébe qui fait le citoyen, c'est la terre qui constitue la *base physique*

et politique d'un Etat. Une représentation sagement distribuée pourroit remédier aux inconvéniens qui se présenteroient dans chaque province ou district, qui choisiroient quelques-uns de leurs membres ou députés, pour se rendre à l'assemblée nationale ou aux états-généraux ; ces états particuliers donneroient leurs instructions à leurs députés, et leur montreroient la conduite qu'ils auroient à suivre, d'après le vœu du district ou de la province ; enfin les états ou représentans d'une nation doivent avoir le droit de s'assembler à volonté pour travailler aux affaires publiques, ou bien à des tems fixés par des lois sans avoir besoin d'une convocation expresse ; ils doivent pareillement se séparer de leur plein gré. L'expérience nous prouve que les souverains, toujours ennemis des obstacles qui s'opposent à leurs volontés arbitraires, ne sont pas empressés à convoquer les représentans de leur peuple, ou bien ils dissolvent leurs assemblées dès qu'ils ne prévoyent pas pouvoir les amener à leurs vues. Les nations peuvent-elles se flatter de se voir un jour

plus sages et plus fortunées? Ces précieux effets ne peuvent être attendus que du progrès des lumières, du développement ultérieur de la raison humaine, des expériences réitérées, des réflexions sérieuses sur le passé, le présent et l'avenir. S'il est rare de trouver des hommes qui réfléchissent, il est plus rare encore de trouver des nations, dont les idées se tournent sur les objets les plus intéressans pour elles. Les expériences des pères sont ordinairement perdues pour les enfans. Les révolutions antérieures sont bientôt oubliées par les sociétés présentes; le gros des hommes se laisse entraîner par l'habitude, et ne se donne pas guère la peine de méditer sur les choses qui se passent sous ses yeux; on croit que ce qui a toujours subsisté ne peut être autrement qu'il n'est, *vivimus ad exempla nec ratione componimur, sed consuetudine abducimur*, SENECA.

Assiduitate quotidiana et consuetudine oculorum assuescunt animi, neque admirantur, neque requirunt rationes earum rerum quas vident, CICER. Peut-on se le dissimuler, n'est-ce pas la vraie cause de cette indifférence générale

que l'on trouve dans les hommes sur les objets qui seroient en droit de les intéresser le plus? N'est-ce pas là la cause de l'indolence qu'ils montrent, lorsqu'il s'agit de la réforme des mœurs ou des abus politiques. Chacun désireroit que les choses allassent autrement, mais bientôt on se console par l'idée qu'elles n'ont jamais été et ne seront jamais plus sagement disposées. C'est ainsi que presque tout le monde raisonne; c'est ainsi que la paresse des hommes vient à bout d'amortir et de vaincre en eux jusqu'à la moindre tendance naturelle qui les excite à chercher le bien être. Les nations, comme les individus perpétuellement occupées d'objets frivoles, dans lesquelles l'opinion et le préjugé leur font placer la félicité suprême, perdent de vue à chaque instant les objets solides sur lesquels leur félicité durable devroit s'établir; des peuples contens de jouir d'une portion de liberté, souvent très-petite et très-précaire, s'enthousiasment du commerce, s'enivrent de la passion des richesses, sacrifient tout à cette vaine idole, s'engagent à tout moment dans des guerres

fatàles, se ruinent pour s'enrichir, et remplis de ces idées extravagantes, ne songent ni à remédier aux abus dont ils souffrent le plus, ni à se procurer le bonheur intérieur et domestique, ni à cimenter par de bonnes lois la liberté publique, qu'ils sont exposés à voir disparoître à tout moment. Voilà comme les hommes cherchent toujours le bonheur au dehors, courent après son image et ne voyent pas que c'est chez eux qu'il faudroit l'établir.

Appliquons ces réflexions à la nation Britanique, ci-devant la plus libre ou la moins enchaînée, et aujourd'hui si opprimée, dont le gouvernement a jusqu'ici passé pour un chef-d'œuvre de la sagesse humaine, qui jouit des plus grandes richesses et du commerce le plus étendu, et qui pourtant, toujours en proie à des factions continuelles, ne renferme que des habitans mécontens de leur sort, et souvent plus malheureux que les esclaves du despotisme.

CHAPITRE VI.

Il ne suffit pas d'être riche pour être heureux, il faut encore savoir employer les richesses d'une façon propre à procurer le bonheur ; il ne suffit pas d'être libre pour être heureux, il ne faut point abuser de la liberté, ne la point laisser dégénérer en licence, ne point en faire un usage injuste, il faut en connoître tout le prix, la regarder comme le plus grand des biens et ne point la sacrifier à des intérêts sordides ou à la passion servile de l'argent, qui plus que toutes les autres est propre à dégrader les ames, à rétrécir le cœur, à conduire l'homme à l'esclavage. Le peuple Anglais, jadis si célèbre dans l'histoire par son amour pour la liberté, qui longtems le fit combattre avec succès contre ses rois, est gouverné par un monarque, dont le pouvoir est supposé justement balancé par deux corps, chargés de concourir avec lui dans

la législation et dans l'administration des affaires, comme nous avons eu occasion de l'exposer ci-dessus d'une manière plus détaillée, qu'on nous permette de discuter ici derechef ce prétendu chef-d'œuvre de législation, ou d'optimisme législatif; on ne peut trop approfondir cette importante matière. Une aristocratie composée des grands, dont l'éclat n'est jamais qu'une émanation du trône, doit par sa nature même craindre le pouvoir du peuple et favoriser celui du prince, source visible des titres, des honneurs civils et militaires, des pensions et des graces; ainsi les intérêts de la portion aristocratique se confondent évidemment avec ceux du monarque, et ne peuvent presque jamais s'en séparer; le roi est donc assuré de la pluralité des suffrages dans la chambre des seigneurs. D'ailleurs, il y trouve dans les seigneurs spirituels, ou dans les évêques qu'il a nommés, un parti toujours dévoué à ses volontés. En tout tems, en toute contrée le clergé fut bien plus disposé à flatter les princes dans leurs entreprises, qu'à défendre la liberté des peuples.

Le prêtre, ainsi que le despote, ne veut que des esclaves, et ne redoute rien tant que la liberté de penser. Tous les citoyens d'un Etat étant également intéressés au maintien de la liberté, toutes les distinctions des rangs, tous les privilèges devroient disparoître quand il s'agit d'un objet si important, fait pour servir de base au bonheur social; les grands comme le peuple ont un même intérêt, leur grandeur n'est rien quand elle ne dépend que du caprice d'un maître. La distinction vaine et barbare du noble et du roturier est-elle donc faite pour subsister dans un pays, dont tous les citoyens doivent travailler de concert à soutenir les droits de la raison et de la justice, sans lesquels la liberté ne peut-être solide? Est-ce donc être libre et grand que de jouir de privilèges contraires à l'équité? La distinction odieuse et humiliante de nobles et de roturiers, ne signifie dans son origine que des tyrans et des esclaves, des insolens et des malheureux. Cette chimère de la noblesse originelle a disparu dans les républiques modernes, mais qui ne reconnoît pas quel-

ques restes hideux de ces ex-privilégiés à leurs folles prétentions et à leur insolence marquée ? Ils se distingueront vraisemblablement toujours comme les descendans du peuple de Dieu depuis le sac de Jérusalem. La chambre des communes, qui forme la partie démocratique du gouvernement anglais, est une assemblée nombreuse et conséquemment tumultueuse et discordante, de représentans qui élus une fois ne prétendent plus être comptables à leurs constituans, et ne peuvent pas être privés du droit de les représenter ou de parler pour eux, ainsi ces représentans peuvent, sans courir aucun risque, trahir les intérêts du peuple, et vendre sa liberté au monarque ; celui-ci, en vertu de ses prérogatives, est le dispensatenr unique des trésors d'une nation, qui par-là lui fournit les moyens d'acheter les suffrages de ceux qu'elle charge de parler en son nom, d'où l'on voit clairement que le souverain et ses ministres sont à portée de se rendre les maîtres absolus des représentans du peuple.

Ces représentans sont élus par une po-

pulace, composée en grande partie de citoyens indigens, que leur misère dispose à donner leurs suffrages aux candidats qui voudront les payer à plus haut prix ; c'est au milieu des rixes, des cabales et des combats sanglans d'une troupe ainsi composée, le plus souvent plongée dans la crapule et l'ivresse, que s'élisent les hommes qui seront chargés de défendre la liberté publique contre les entréprises d'un monarque et d'un ministère, en état de corrompre par mille moyens les adversaires qu'on leur oppose ; des représentans de cette trempe lui livreront sans peine les droits d'un peuple, qui pour les choisir a déja trafiqué de leurs suffrages.

Quel peut être le résultat de cette conduite aussi ridicule que désordonnée ? Le voici : une nation à qui sa liberté a couté tant de sang et de travaux, n'a pu acquérir jusqu'ici que le droit de vivre dans des transes continuelles, pour n'avoir point eu la prudence de se réserver le pouvoir de punir des représentans prévaricateurs ; elle est forcée de souscrire en silence à leurs plus

indignes perfidies. Les prérogatives immenses accordées à un roi qu'elle fait l'exécuteur des lois auxquelles il donne leur sanction, qu'elle rend dépositaire du trésor public, qu'elle laisse maître absolu des armées; ces prérogatives suffisent pour le mettre à portée de subjuguer, quand il sera entreprenant, tous ceux qu'il ne pourra gagner par ses largesses, ses titres et ses places.

Une très-longue expérience prouve que dans la Grande-Brétagne, le patriotisme de celui qui se montre opposé à la cour ou au parti du ministère, c'est-à-dire aux dépouilles de la nation, le patriote anglais n'est communément qu'un ambitieux qui fait des efforts continuels pour se mettre à la place des ministres qu'il décrie, ou bien un homme avide qui a besoin d'argent, ou bien un factieux qui cherche à rétablir une fortune délabrée; des patriotes de cette trempe sont-ils donc faits pour prendre sincérement à cœur les intérêts de leur pays? Dès qu'ils jouissent des objets de leurs vœux, ils suivent les traces de leurs adversaires, et deviennent à leur tour les objets de l'en-

vie et des criailleries de ceux qu'ils ont déplacés; ceux-ci paroissent à leur tour de vrais citoyens aux yeux d'un peuple inquiet, qui croit toujours que ses vrais amis sont les ennemis de ceux qui sont actuellement en pouvoir. Les peuples sont éternellement repris dans les mêmes pièges, d'où l'on voit qu'un peuple ainsi gouverné doit nécessairement être entraîné dans des factions éternelles, vivre dans une défiance et des allarmes continuelles ; il doit craindre la complaisance des grands pour ce monarque qui est la source de leur propre grandeur; il doit craindre la perfidie des représentans qu'il charge de ses propres intérêts et que tant de causes peuvent séduire, enfin il doit craindre sa propre folie.

Une nation déchirée par des cabales, des factions, des émutes populaires, où les droits d'aucun ordre de l'état ne sont clairement fixés, dont les lois sont d'ailleurs multipliées à l'infini, quelquefois inintelligibles, contradictoires, incohérentes, une telle nation, dis-je, peut-elle jamais être tranquille ou contente? Tous les citoyens d'un Etat

n'ont qu'un intérêt, c'est de vivre en paix, d'être bien gouvernés, d'avoir de bonnes lois, de jouir en sûreté des avantages que la nature et l'industrie peuvent procurer; mais quel bonheur et quelle sûreté peut-il y avoir pour un peuple que la brigue, le désordre, l'intérêt sordide de quelques marchands avides peuvent à chaque instant précipiter dans des guerres inutiles, pour les vrais citoyens; dans des dépenses excessives qui font naître des dettes énormes, dont l'état est accablé pendant une longue suite d'années, sans pouvoir jamais se libérer? Enfin la liberté peut-elle être sûre un instant, entre les mains d'une troupe de dépositaires perfides, qui préfèrent l'argent et l'honneur à la liberté.

Pour être un vrai patriote, il faut une grande ame, il faut des lumières, il faut un cœur honnête, il faut de la vertu; le patriotisme est une passion noble, fière, généreuse, il est incompatible avec l'avarice, passion toujours sordide, basse, insociable; un peuple enivré de l'amour de l'argent ne trouve rien de plus estimable que l'ar-

gent; il craint la pauvreté ou la médiocrité comme le comble de l'infortune, et sacrifiera tout au désir de s'enrichir; un peuple commerçant ne voit rien de comparable à la richesse, chacun veut l'obtenir; si cette passion épidémique gagne tous les ordres de l'Etat, le représentant du peuple n'en sera point exempt; il traitera de la liberté publique avec le prince et son ministre, qui auront bientôt le tarif des probités de leur pays ?

L'an 1729, on proposa dans le parlement de la Grande-Brétagne une formule de serment, par laquelle chaque représentant du peuple devoit s'engager à ne recevoir aucun bienfait de la cour, mais cette proposition fut rejettée par la chambre des seigneurs, dont la plupart des membres sont dévoués au ministère, dont les dépenses secrettes montoient depuis 1731 jusqu'en 1741 à un million quatre cent cinquante-trois mille quatre cent livres sterlings.

En Angleterre les bons citoyens regardent la loi appellée *Septennial act*, comme un grand coup porté à la liberté nationale, mais

la suspension de la loi *habeas corpus*, est un coup bien plus terrible ; il n'y a point en Europe aujourd'hui de peuple plus asservi, plus despotisé et plus avili que le peuple Anglais. Comment veut-on qu'une nation vicieuse, vénale puisse conserver longtems sa liberté ; elle ne fait cas de cette liberté qu'autant qu'elle lui procure les moyens de s'enrichir. La liberté, pour être sentie et conservée, demande des ames nobles, généreuses et vertueuses, sans cela elle dégénère en licence, et finit par devenir la proie du maître qui aura de quoi corrompre ; un peuple sans mœurs n'est pas fait pour être libre, un peuple injuste pour les autres, un peuple brûlé de la soif de l'or, un peuple conquérant, un peuple ennemi de la liberté d'autrui, un peuple jaloux même de ses concitoyens, ou des sujets d'un même Etat, a-t-il de vraies idées de la liberté ? La liberté véritable doit être accompagnée de l'amour de l'équité, de l'humanité, d'un sentiment profond des droits du genre humain ; ces sentimens ne peuvent être que le fruit d'une éducation

vertueuse et généreuse, bien différente de cette éducation ridicule, servile, pédante que immorale que l'on donne à ces insulaires, et à tant d'autres hommes dans d'autres pays.

Que peut-il donc manquer à la félicité complette d'un peuple qui se vante de jouir de la constitution la plus heureuse et de la plus grande liberté? (Ce n'est certainement pas dans ce moment.)

Que reste-t-il à désirer pour une nation dans les ports de laquelle les richesses du monde entier vont aborder? Il lui manque une éducation généreuse, des mœurs honnêtes, des notions véritables de justice, en un mot, des dispositions contraires à une soif inextinguible des richesses, dont l'abondance n'est propre qu'à étouffer dans les ames les vertus les plus nobles et les plus utiles à la société.

Peuple d'Albion! d'où viennent ces alarmes continuelles, ces factions qui vous déchirent, ces chagrins sombres qui vous dévorent et qui se peignent sur votre front? Comment ces trésors qui s'accumulent dans

vos mains, loin d'assurer votre bonheur, ne font-ils que de le troubler sans cesse? Pourquoi dans le sein même de l'abondance et de la liberté vous voit-on inquiets, rêveurs et plus mécontens de votre sort, que les esprits que vous taxés de frivolité, et que vous envisagés comme les objets de vos mépris? Apprenez la vraie cause de vos craintes et de vos peines, jamais l'amour de l'or ne fit de bons citoyens; la liberté ne peut être fermement établie que sur l'équité, et courageusement défendue que par la vertu. Laissez à des despotes la gloire folle et destructive de faire des conquêtes, et de répandre à grands flots le sang de leurs sujets; pour vous, contens de jouir en paix des bienfaits de la nature, n'allez pas les anéantir par des guerres insensées qui ne seroient utiles qu'à une poignée de commerçans, et qui seroient ruineuses pour les vrais citoyens. Cultivez donc, braves Anglais, la sagesse et la raison; occupez-vous à perfectionner votre gouvernement et vos lois; liez à jamais les mains cruelles du pouvoir arbitraire; ne vous en-

dormez point dans une sécurité présomptueuse, dont l'ambition éveillée profiteroit pour vous charger de nouveaux fers. Craignez un luxe fatal aux mœurs et à la liberté; redoutez les effets du fanatisme religieux et politique; veillez à votre sûreté et à celle de l'Europe; humiliez les tyrans; enchaînez leur ambition; protégez la justice opprimée, et pour lors votre isle fortunée deviendra comme l'empire Français, le modèle des nations, le foyer de la liberté, au feu duquel tous les peuples de la terre viendront s'éclairer et s'échauffer. En vous perfectionnant de plus en plus, vous verrez avec surprise l'origine de vos misères actuelles; en parcourant leurs annales vous en découvrirez les véritables causes, et vous direz, faisons des lois sages, admonétons nos gouvernans qui se rient de nos maux, sacrifions une partie de nos biens, et établissons un gouvernement qui puisse nous procurer le bonheur que comporte notre nature.

Vous aurez le courage de vous prononcer, et de dire vous-mêmes à votre régis-

seur : « O ! vous, qui avez l'honneur de régir
„ nos affaires, ne vous est-il jamais venu
„ à l'esprit que vous n'étiez que notre com-
„ mis ; que vous nous devez rendre compte
„ de votre gestion, comme tout commis
„ est tenu envers celui qui l'emploie ; que
„ vous êtes d'autant plus intéressé à rem-
„ plir fidélement vos engagemens, que c'est
„ pour vous le seul moyen de mériter la
„ bienveillance de la nation Anglaise : nous
„ voulons que les citoyens que nous au-
„ rons élus pour nos représentans s'assem-
„ blent en des tems réglés, et vous leur
„ rendrez vos comptes avec la dernière
„ exactitude ; telles sont vos obligations,
„ telle est la nature du contrat que vous
„ avez juré tacitement ou expressément. "
Tels sont les droits des peuples, tel devroit être l'institut de bien des gouvernemens en Europe ; c'étoit celui des Germains, des Scythes d'où viennent toutes les nations Européennes, dont quelques-unes ont été plus spécialement décorée du nom de *Francs* ou *libres*. Quoique ces assemblées n'ayent plus lieu chez un grand nombre de ces

peuples, il en est cependant peu qui ignorent ces droits ; tous demandent à grands cris cette assemblée générale, leurs états généraux, les parlemens de la nation : ces assemblées générales ne sont point anéanties par aucune loi, mais les régisseurs se sont rendus despotes, et se sont attribués le droit de pouvoir seuls les convoquer, et ne les convoquent jamais. Par ce seul pouvoir que la Suède a accordé, il y a si peu de tems à ses régisseurs, elle a renoncé à sa liberté, et s'est remise dans les fers jusqu'à-ce qu'elle ait le courage de s'en affranchir. Un peuple ne peut jamais perdre ses droits ; les jurisconsultes Anglais conviennent eux-mêmes qu'on ne prescrit pas un pouce de terrein contre la couronne, c'est-à-dire contre l'État ou la nation, que les partisans du despotisme s'efforcent toujours dans ces derniers tems de confondre avec le magistrat suprême, qui, suivant eux, est tout, tandis que la nation Anglaise n'est plus rien, et on veut que ne pouvant prescrire contre la nation pour un objet d'une aussi petite valeur, on le puisse pour la liberté, le plus précieux

de tous les biens; quelle inconséquence !

Citoyens régisseurs, ne vous abusez pas sur votre autorité absolue, nous ne sommes malheureusement pas à la fin des révolutions; une nation poussée à bout sécoue enfin le joug. Guillaume Tell lève l'étendard de la liberté et est suivi de tous ses concitoyens. La puissance de Philippe II qui menaçoit l'Europe échoua contre la Hollande; une balle de thé a affranchi l'Amérique du joug des Anglais, au moment que ceux-ci étoient maîtres des mers. Chez les peuples qui ont de l'énergie, on voit toujours la liberté naître du despotisme.

Citoyens régisseurs, n'écoutez donc point ces perfides adulateurs, ces ministres ambitieux, ils sont éblouis d'être à vos pieds sur les marches du trône; dépositaires de toute votre puissance, ils n'ont plus aucun frein, ne voyant pas qu'ils seront la première victime sacrifiée. Ah! si vous aviez éprouvé combien il est doux de faire du bien, et quels charmes a la vertu, vous descendriez bientôt du haut de votre trône,

pour

pour employer tout votre tems comme le sage Titus qui croyoit avoir perdu le jour où il n'avoit pas fait quelques heureux. Vous quitteriez vos amusemens, vous épargneriez cet or qui coûte si cher à la nation Anglaise; pensez que cette abondance qui vous environne, ne vous a été accordée qu'à condition que vous veillerez à chaque instant en père de famille aux besoins de ceux qui se dépouillent ainsi volontairement pour vous. N'oubliez jamais cette triste vérité, que vous avez entre les mains le bonheur d'une nation entière, et en quelque sorte celui d'une grande partie du genre humain, par les grands rapports qu'ont aujourd'hui tous les peuples. Tremblez donc sur l'abus du pouvoir qui vous a été confié! Instruisez-vous par les fautes de vos prédécesseurs; vous occupés les mêmes places des mêmes hommes, et les mêmes dangers vous environnent: ayez toujours devant les yeux, lorsque vous accordez une place, que c'est sacrifier le bonheur de plusieurs millions de vos semblables, si vous la donnés à celui qui n'a pas les talens nécessaires pour

l'occuper ; soyez bien convaincu que ces courtisans qui vous environnent sont les derniers des hommes : animés par l'égoïsme le plus affreux, ils sacrifient à leurs intérêts personnels le bonheur de vos concitoyens et le votre ; ils flattent vos passions, ils saisissent vos foibles, pour obtenir par ces infâmes moyens ce que vous devriez avoir la fermeté de leur refuser. Le courtisan prend toutes sortes de formes pour arriver à ses fins ; hauteur, impudence, bassesses, ignominie, calomnie, rien ne lui coûte ; il favorisera vos goûts, vos penchans, et si vous aviez le malheur de vouloir faire une mauvaise action, bien loin de vous en détourner par de sages remontrances, il sera le premier à la pallier à vos yeux et vous facilitera tous les moyens de l'exécuter.

L'honnête homme, l'homme de mérite se retirera de ce repaire de brigands, parce qu'il sait que sa vertu, qui est la censure de tout ce qui vous environne, l'exposeroit à des dangers certains ; si vous voulez le bien, c'est à vous à savoir le distinguer,

et à inviter toutes les ames honnêtes qui vous environnent à y coopérer avec vous, autrement vous serez l'objet de l'indignation publique, et tôt ou tard la nation pourroit vous apprendre que vous devez descendre du trône pour aller vous cacher dans la multitude que vous êtes incapable de régir. Les partisans du despotisme ne manqueront pas de dire que, d'après les principes ci-dessus énoncés, nul chef des nations ne seroit tranquille, chaque particulier n'aura qu'à s'imaginer qu'il viole les lois du Contrat-Social pour croire avoir le droit de lever le poignard sur lui; ce pitoyable raisonnement ne peut convenir qu'à un fauteur du despotisme; nul particulier ne peut être juge des magistrats que la nation s'est choisis, elle seule a le droit de veiller à leur conduite, de leur faire rendre compte et de les juger; le monstre qui seroit capable de se prêter à un tel attentat mériteroit les plus grands supplices.

Mais si un ambitieux s'empare de l'autorité sans être avoué par la nation, s'il ne

la regarde que comme un troupeau d'esclaves faits uniquement pour ses plaisirs. s'il viole toutes les lois, ses jours doivent-ils être respectés, tandis qu'il se fait un jeux de ceux de ses citoyens? Que dis-je, lui, ses maîtresses, ses valets, et les valets de ses valets disposent journellement du sort des plus illustres de la nation; et ces êtres sont l'idole encensée à laquelle on n'osera pas toucher? Qu'il perde mille vies, s'il les a, ce monstre qui eût voulu que le peuple Romain n'eût qu'une tête pour avoir le plaisir de l'abattre; et toi, vil courtisan, toi, qui demain sera écrasé sous le poids de ce despotisme que tu défends avec tant de chaleur, pourquoi ne pas adorer les images des Caligula, des Néron? Si le cri de l'humanité eût pénétré tous les cœurs, ne se seroit-on pas hâté d'exterminer ces monstres, plutôt que d'être les lâches témoins du massacre de tant d'honnêtes citoyens, de voir couler le sang le plus pur de Rome. On ne peut se dissimuler que le meurtre d'un tyran entraîne des maux affreux que suscitent ses infâmes satellites; mais qui ne

préféreroit pas d'avoir vécu sous les proscriptions des Sylla et des Triumvirs, à être exposé chaque heure de sa vie à la cruauté réfléchie d'un Tibère? Quoiqu'on en dise, ces vérités sont écrites dans le cœur de tous les hommes; le dernier laboureur les sent comme le premier philosophe: il sait que ce n'est pas la Divinité qui est sur le trône, l'histoire lui apprend que les nations ont toujours fait choix de leurs chefs; elles lui ont imposé les lois qu'elles ont jugé à propos, lorsqu'ils les ont violées, elles les ont châtiés. Les Français chassèrent Childeric, puis déposèrent sa postérité, pour mettre à leur tête les Carlovingiens; ceux-ci déposés, punis à différentes fois, se rendirent enfin par leurs foiblesses, indignes de commander à cette brave nation; à cette époque les lois étoient sans vigueur, tout étoit dans l'anarchie, le peuple assemblé les déposa, fit choix d'Eudes, et ensuite de Hugues-Capet: tout récemment dans l'effervescence la plus orageuse, au milieu d'un délire national presqu'universel, n'a-t-on pas supplicié le dernier des rois de France?

Anglais, n'avez-vous pas chassé les Stuards de votre isle; n'avez-vous pas appellé les d'Oranges, puis les Brunswicks? Quoiqu'il puisse arriver, ce que les nations ont pû, ne le peuvent-elles donc pas toujours? Qui est-ce qui oseroit limiter leurs pouvoirs? Elles ont usé de leurs droits, elles peuvent encore en user; ne faut-il pas être tout à fait hors de sens pour faire dire aux monarques qu'ils ne tiennent leur puissance que de Dieu et de leur épée? Peut-on annoncer plus formellement qu'ils ne reconnoissent que la force; aussi leur fait-on ajouter qu'ils ne doivent rendre compte à qui que ce soit de leur conduite? Mais hélas! qui êtes-vous foibles mortels? Cette épée est-elle donc celle de l'ange exterminateur, dont la vue seule renverse les bataillons? Etes-vous donc des dieux qui disposés du tonnerre?.... Non, non, vous n'êtes que des hommes, et encore ordinairement plus petits que tous les autres par la détestable éducation qu'on vous donne; qui croiroit qu'on complimentoit ci-devant, en France, un enfant qui venoit

de naître; on le regardoit déja comme le maître de la nation; et à quel titre, par quel droit devoit-il devenir son maître? il pouvoit devenir son régisseur, au cas qu'elle en eût fait choix; mais quelles impressions ne devoient pas faire sur les jeunes esprits de pareilles bassesses; ne seroient-ils pas excusables, en quelque sorte, d'oublier quelquefois que les autres hommes sont leurs égaux, si jamais pareil crime pouvoit être excusable. Ces formules absurdes de fraîche date, n'ont été inventées que par les prêtres, qui croyant dominer plus facilement sur un seul que sur une multitude, ont cherché à élever la puissance suprême, et se sont ensuite placés au-dessus. Lorsque des princes ont voulu résister à leurs prétentions, on leur a montré le glaive prêt à les frapper, on les a déposés, on a délié leurs sujets du serment de fidélité et donné leur couronne à d'autres. Ces moyens ont-ils été encore insuffisants, on a eu recours à l'assassinat; aussi les régicides qui ont été commis ou tentés chez les nations modernes, l'ont presque tous été directement ou

indirectement par des prêtres indignes; des moines fanatiques ou leurs vils suppôts; quelle contradiction dans cette conduite! Les princes, suivant eux, ne doivent rendre compte à personne, et néanmoins on les dépose, on donne leurs couronnes etc. Il est vrai que la plupart des trônes de l'Europe ne tiennent plus à ces idées extravagantes, ils sentent bien que leur épée ne résisteroit plus longtems à celles de leurs concitoyens, ils n'ignorent pas qu'ils ne sont point les représentans de la Divinité. Hélas! les misères humaines ne leur rappellent que trop qu'ils sont des hommes comme les autres; la tradition leur apprend qu'ils n'ont été choisis par la société, dont ils sont le suprême magistrat, que pour faire observer les lois; ils ne peuvent se dissimuler que s'ils les violoient, ils seroient dans le cas d'être révoqués, et que les peuples auroient le droit d'en choisir d'autres. Peut-on trop témoigner son mépris à ces plumes vénales qui s'efforcent d'inculquer des principes contraires; des écrivains de cette trempe ne mériteroient-ils donc pas

d'être frappés de verges, et ensuite abandonnés à l'ignominie publique, après leur avoir fait faire amende honorable à la vérité et à la patrie.

Il n'y a pas si longtems qu'on a vû les plus fiers despotes soutenir les Anglo-Américains, dont les droits les plus sacrés avoient été violés de la manière la plus atroce. Sans les efforts réunis de ces mêmes puissances, on sait qu'ils n'auroient pas pû, ces braves Anglo-Américains, se soustraire à une domination injuste et assurer leur liberté. Dans cet état de crise, ces mêmes despotes ne sembloient-ils pas disposés à leur rendre la liberté, dont ils avoient dépouillé leurs ancêtres, dans des tems nébuleux où il n'étoit permis à personne de penser, encore moins de disputer l'usurpation des droits les plus sacrés; on veut parler des assemblées nationales.... Qui se seroit permis d'avancer alors publiquement que l'exemple des braves Anglo-Américains seroit en peu d'années imité des Français despotisés, et que ceux-ci sécoueroient le joug de la monarchie et s'affranchiroient de leurs fers?

Anglais, vous vous dites libres, c'est sans doute par votre Grande Chartre; un roi ne peut-il donc pas révoquer la loi qu'un de ses précurseurs aura portée? La puissance n'est-elle donc pas la même chez l'un que chez l'autre? D'ailleurs, votre Grande Chartre n'a-t-elle pas été enfreinte cent et cent fois par des despotes. Mais, Anglais, êtes-vous libres, parce que vous êtes hommes? Votre roi n'est-il que votre égal? lui avez-vous donné un pouvoir que vous avez limité vous-mêmes comme il vous a plu, et que vous pouvez révoquer quand il vous plaira lorsque toute la nation sera assemblée? Puisque vous avez bien pû chasser tels et tels rois qui ne vous étoient pas agréables, comment ne pourriez-vous pas imposer les conditions que vous voudrez à ceux que vous avez élus à leurs places? n'exercent-ils pas leur pouvoir, parce que vous les avez nommés vos régisseurs; leur autorité vient de vous, ils ne peuvent en avoir d'autre que celle que vous leur avez confiée.

Je vous ai développé à grands traits

tout ce que mon zèle et mes lumières m'ont inspiré pour vos intérêts les plus chers. Anglais, vous ne voulez que la liberté, sachez la conquérir. Un roi n'est puissant qu'à la tête d'une nation contente et généreuse ; la nation une fois avilie, le trône s'affaisse, tôt ou tard éclate une guerre civile qui déploye les talens les plus cachés, et crée les ressources les plus inattendues ; on voit alors des hommes dignes de commander à des hommes : c'est un remède affreux, il est vrai, mais après la stupeur de l'état, après l'engourdissement des ames, il paroît indispensable.... Il est des tems, des circonstances où le lâche seul dit, il faut obéir et haïr ; quand le mal est sans remède et parvenu à son dernier période, il faut ou éloigner les monstres qui dévorent la substance du pauvre peuple, ou si la fortune vient à tromper la valeur des combattans pour la plus juste des causes, l'on prend si bien ses mesures que l'on ne meurt pas sans vengeance, l'on combat en désespéré, et l'on ne céde la victoire aux auteurs de ses maux qu'au prix de leur

sang et de leurs larmes; il faut opter, ou d'être heureux, ou misérables; détester l'esclavage ou flagorner la tyrannie, point de milieu, mourir avec gloire, ou vivre malheureux et déshonorés. Peuples infortunés pour qui l'on forge des fers d'une trempe si singulière, sachez lutter contre vos oppresseurs, les rois trembleront devant vous. Vous, zélés patriotes Anglais, Ecossais, Unionistes Irlandais, vous examinez, vous réfléchissez, choisissez....

D'après le tableau qu'on vient d'esquisser du gouvernement britannique, n'est-on pas en droit de se demander: qu'est-ce qu'un gouvernement composé de trois pouvoirs, qui s'épient, s'accusent, se croisent, se dégradent sans cesse; où le prince ne peut compter que sur une fidélité équivoque et un dévouement acheté; où la prérogative royale n'existe que par les graces qu'elle accorde; où la chambre haute, composée de conseillers héréditaires, est taxée d'aristocratie; où la chambre basse, se disant seule représentante du peuple, affecte l'esprit, et veut réaliser toutes les chimères de la démocratie?

Qu'est-ce que cette opposition contraire à l'influence du trône, à l'activité et au secret de l'administration ? Comment peut-on compter sur son esprit lorsqu'on le perd en passant dans le ministère, pour le reprendre aussi-tôt qu'on est renvoyé ?

Qu'est-ce que cette coalition tour à tour vantée comme vertueuse, et déchirée comme infâme ?

Qu'est-ce que ces résultats d'une majorité accusée de corruption, et si hasardeuse qu'elle ne tient qu'à une voix, comme on l'a vû dans la séance du 22 Février 1782, où le ministère n'eût la pluralité que d'une voix, 194 contre 193. De deux choses l'une, ou le patriotisme et la vertu sont l'ame de ce gouvernement, ou ils ne le sont pas; au premier cas, tous ces ressorts, ou tous ces mots sont déshonorans et inutiles; au second, ils sont encore inutiles, et malgré les efforts du génie, du patriotisme et de la vertu particulière, l'anarchie fondamentale constitutionnelle reparoîtra toujours; d'où il résulte que ce gouvernement est tout à fait vicieux, et qu'il demande par

conséquent d'être réorganisé, et recomposé sur une nouvelle base. . . . .

Quant à la nation Française, son empire se conduit aujourd'hui par les mouvemens d'un homme, nommé par elle, qui prend sur lui les soins et les travaux, dont il soulage les autres, et elle y est associée par un sage tempéramment; qui oseroit craindre de notre héros: *Quod plus quam civilia agitet.*

FIN.

Lausanne = 0



